

SDAASP
2025 - 2030

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Les services publics au cœur des territoires

Édito

Nos concitoyens sont attachés au maillage territorial des services publics et souhaitent une consolidation des services publics de proximité, particulièrement dans le domaine de la santé. Si la dématérialisation a permis à de nombreux usagers de réaliser leurs démarches de manière plus simple, elle a mis en lumière les enjeux liés à l'inclusion numérique, notamment chez les plus fragiles.

Dans ce contexte, le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – dite loi NOTRe – prend tout son sens dans l'écriture des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le Schéma, piloté conjointement par le Préfet et le Président du Département du Nord, associe étroitement les intercommunalités, les opérateurs et la Région. Il privilégie les coopérations et mutualisations entre acteurs et territoires, ambitionne d'aboutir à une vision partagée des enjeux ainsi que des priorités en matière de services aux habitants tout en veillant à apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés dans les territoires.

Le 1^{er} SDAASP du Nord 2017-2023 a été construit sur la base d'un diagnostic des offres et besoins de services au public dans le département du Nord.

L'élaboration du présent Schéma 2025-2030 s'est appuyée sur un important travail de co-construction mobilisant et recueillant la parole des acteurs des territoires durant l'année 2024. Des rencontres organisées à l'échelle de chaque arrondissement ont rassemblé plus de 1 000 participants au printemps, puis à l'automne. En outre dès sa genèse, il a été conçu en intégrant la question de l'inclusion numérique.

Ce nouveau SDAASP s'inscrit dans une approche transfrontalière et s'appuie sur les réflexions portées par le Conseil d'État dans le cadre de son étude réalisée en 2023 « 12 propositions pour réussir le dernier km de l'action publique ». Il prend également en compte le Pacte des solidarités 2024-2027 du Nord (voté le 8 juillet 2024) et les deux démarches stratégiques de renouveau des territoires de l'Etat : l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier Nord – Pas-de-Calais (ERBM) / le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT).

L'une des innovations consiste à intégrer dans la gouvernance du SDAASP la feuille de route France Numérique Ensemble. La dimension transversale de l'inclusion numérique irriguera ainsi les travaux du Schéma. L'autre grande nouveauté réside dans les modalités de sa mise en œuvre avec une territorialisation plus poussée des actions au niveau de chaque arrondissement pour renforcer les écosystèmes de services au public à l'échelle des bassins de vie. Cette plus grande proximité permettra assurément de poursuivre l'amélioration des services au public dans le Nord.

Bertrand Gaume,
Préfet du Nord

Christian Poiret,
Président du Département du Nord

Sommaire

I. Le SDAASP : une stratégie départementale pour améliorer l'accessibilité des services au public	6
A. Les objectifs du SDAASP	6
B. Les notions portées par le SDAASP	6
C. Rappel du cadre réglementaire	6
II. Lien avec les autres démarches stratégiques	7
III. La démarche d'actualisation	9
IV. Les grandes caractéristiques du département du Nord	9
A. Le département le plus peuplé, à la fois urbain et rural	9
B. Une présence et un temps d'accès aux services et équipements relativement satisfaisants du fait de l'armature urbaine.....	10
C. ...mais une offre toujours globalement très en-deça du niveau national au regard du volume de population... ..	11
D. ...et de l'ampleur des difficultés et des disparités socio-économiques	12
V. Des territoires aux difficultés accrues en matière d'accessibilité aux services comparativement au Nord	13
A. Trois secteurs ruraux qui demeurent à enjeux forts : le Cambrésis, la Sambre-Avesnois et la Flandre rurale	13
B. Les quartiers en politique de la ville et le bassin minier, des territoires à enjeux sociaux forts.....	14
VI. Les grands enseignements du SDAASP 2017-2023	15
VII. Les orientations stratégiques du SDAASP 2025-2030	17
A. Approche dialogique, intelligence collective et effet synergique	17
B. Renforcer l'équité d'accès aux services sur l'ensemble du territoire départemental et pour tous les publics	18
C. Promouvoir une action publique innovante dans un contexte sociétal en mutation	18
D. Constituer de réels écosystèmes territoriaux de services publics fédérant les acteurs et articulant les actions	18
E. Mutualiser et/ou mettre à disposition les lieux et outils	19
F. Mettre en œuvre un programme d'actions dynamique et évolutif	19
G. Assurer le déploiement des priorités repérées collectivement en matière d'accessibilité et de leviers d'actions	19
VIII. Présentation du programme d'actions	20
A. Accès aux droits	21
B. Petite enfance et soutien à la parentalité	22
C. Santé.....	22
D. Emploi formation	23
E. Commerces de proximité.....	23
F. Éducation et accompagnement des familles	24
G. Accès aux sports et activités physiques	25
H. Accès à la culture	25
I. Inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme : la feuille de route « France Numérique Ensemble »	26
J. Les mobilités solidaires	26

IX. Gouvernance, suivi et animation du SDAASP	27
A. Gouvernance du SDAASP / FNE au niveau départemental	27
1. Les instances de pilotage	27
2. Le rôle du pilote départemental	28
B. Principes de gouvernance du SDAASP / FNE au niveau de l'arrondissement	28
1. Un Comité Territorial d'Animation (CTA)	28
2. Un Comité Territorial de Suivi (CTS)	28
3. Rôle du pilote territorial	28
4. La future cartographie des Services Publics expérimentée par la Délégation Interministérielle à la Transformation Publique (DITP)	29
5. Geo2France : Un outil collaboratif pour faciliter les travaux du SDAASP et les capitaliser.....	29

Synthèse des orientations thématiques et des actions

Accès aux droits	32
Petite enfance • Soutien à la parentalité.....	34
Santé	36
Emploi et formation.....	38
Commerces de proximité.....	40
Éducation et accompagnement des familles.....	42
Accès aux sports et activités physiques.....	44
Accès à la culture.....	46
Inclusion numérique, « France Numérique Ensemble »... ..	48
Mobilités solidaires.....	50

I. Le SDAASP : une stratégie départementale pour améliorer l'accessibilité des services au public

Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, et se concrétise dans tous les départements par l'élaboration de Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, pilotés conjointement par les Préfets et les Présidents des Conseils départementaux. Ce travail doit aboutir à une vision partagée des enjeux et priorités en matière de services par tous les acteurs du département.

A. Les objectifs du SDAASP

Le SDAASP est un outil pour renforcer l'égalité des territoires. Il s'agit d'élaborer une stratégie départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public, s'appuyant sur une vision partagée des enjeux et priorités en matière de services. Sur la base d'un diagnostic des offres et besoins de services, un programme d'actions pour 6 ans est défini :

- pour apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants ;
- en privilégiant les coopérations et mutualisations entre acteurs et territoires.

B. Les notions portées par le SDAASP

1. Les services au public : bien plus large que les seuls services publics, la notion de « services au public » peut être considérée comme l'ensemble des services marchands et non marchands qui répondent à des besoins individuels et/ou collectifs à caractère économique ou social, rendus directement ou indirectement aux personnes et/ou aux familles afin de leur permettre de vivre sur leur territoire.

2. L'accessibilité dans toutes ses dimensions¹ : l'accessibilité d'un service ne se résume pas à la présence d'une structure offrant ce service sur un territoire. L'accès peut être physique ou dématérialisé. La qualité de l'accessibilité peut être analysée à partir de sept dimensions :

- le maillage territorial ;
- l'information de l'offre de service ;
- sa dimension temporelle, dont le temps et la facilité d'accès (temps de trajet, temps d'attente sur place, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite notamment) ;
- la disponibilité du service (délai compatible avec les besoins) ;
- le coût du service ;
- le niveau du service (qualité du service et amplitude horaire), la possibilité de choix ;
- l'accessibilité culturelle et sociale (complexité des dispositifs, des démarches, orientation et accompagnement facilités dans le lieu d'accueil).

3. L'amélioration de l'accessibilité : par amélioration de l'accessibilité, on entend à la fois l'optimisation, la coordination, la mutualisation de l'offre existante et les compléments nécessaires à proposer, en particulier dans les zones qui sont reconnues comme déficitaires.

C. Rappel du cadre réglementaire

Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe. Décret d'application n°2016-402 du 4 avril 2016.

La loi NOTRe instaure un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (article 98). Ce schéma est élaboré sous la responsabilité conjointe du Préfet du département et du Président du Conseil départemental, pilotes de la démarche, en concertation avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Le schéma comprend :

- pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;
- pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de 6 ans, comportant d'une part des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public, et d'autre part, des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes.

Il est soumis :

- pour avis, aux Conseils communautaires puis au Conseil régional et à la Conférence territoriale de l'action publique ;
- pour approbation au Conseil départemental.

Il est ensuite définitivement arrêté par le Préfet de département, puis mis en œuvre par convention(s) conclue(s) entre les parties intéressées.

La circulaire de 19 juillet 2023, relative au rôle et aux missions des sous-préfets en charge de services publics, prévoit que le sous-préfet référent coordonne le déploiement d'un programme d'actions visant à améliorer l'accès des usagers aux services publics en prenant appui sur les travaux menés dans le cadre du SDAASP.

II. Lien avec les autres démarches stratégiques

L'approche s'inspire des réflexions portées par le Conseil d'État dans le cadre de son étude annuelle pour 2023 « 12 propositions pour réussir le dernier km de l'action publique ». Le Conseil d'État propose une nouvelle méthode pour améliorer l'action publique au quotidien et réussir à atteindre ses destinataires autour de trois objectifs principaux :

- un impératif de proximité (propositions 1 à 4 : assurer l'accès de tous les usagers aux politiques et aux services publics, accompagner les publics qui en ont le plus besoin, délivrer des messages compréhensibles par tous, développer le « aller-vers » voire le « aller-chez ») ;
- un besoin de pragmatisme (propositions 5 à 8 : écouter, construire l'action publique avec les usagers et les acteurs de terrain dont les collectivités locales, simplifier la vie des usagers, doter les politiques publiques des moyens nécessaires et prendre en compte d'emblée les questions d'intendance) ;
- un état d'esprit dans lequel l'action publique doit être menée, à savoir la confiance (propositions 9 à 12 : réussir le dernier kilomètre avec les agents publics et tous les acteurs de l'action publique, pratiquer la subsidiarité, passer d'une « logique du mistigri » à une logique de coopération, mettre le service au cœur du pilotage de l'action publique).

Les SDAASP des différents départements des Hauts-de-France sont également identifiés dans le *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)*, adopté en juin 2020², comme outils opérationnels d'amélioration du quotidien et de réduction des déséquilibres entre l'offre de services au public et les besoins des habitants (Parti pris III : « Un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue » / Objectif 27 : « Améliorer l'accessibilité des services au public – une articulation du SRADDET et des SDAASP »).

Le Pacte des solidarités vise à renouveler l'ambition transformatrice de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté conduite à partir de 2018. Le Pacte des solidarités est structuré autour de quatre axes :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ;
- Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous ;
- Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ;
- Construire une transition écologique solidaire.

¹ Source Commissariat général de l'égalité des territoires (CGET) en 2016

² Modifié le 21 novembre 2024 pour intégrer les nouvelles exigences législatives, notamment en matière d'artificialisation des sols, de logistique, de lutte contre le changement climatique et de prévention des déchets. Quatre volets du SRADDET ont été modifiés : gestion économe de l'espace, logistique, climat air énergie et déchets

La contractualisation entre le Département et l'État au titre du Pacte local des solidarités pour le Nord s'organise autour de deux piliers :

1. Le « pilier Solidarités » qui contient 3 orientations :

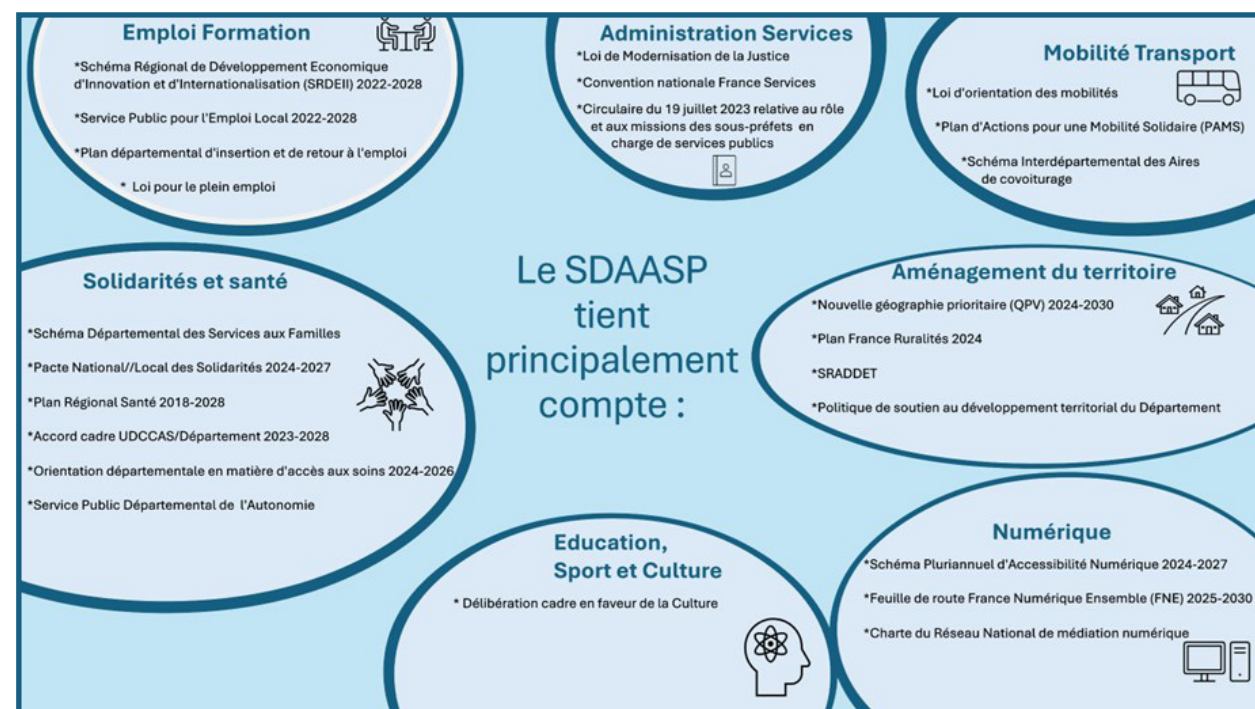
- Prévenir l'exclusion en agissant, aux moments clés du parcours des familles et des enfants décliné autour de deux leviers : le soutien à l'accrochage scolaire et le développement de modalités d'accueil, de repérage et d'aller-vers les jeunes en situation de précarité sans solution ;
- Renforcer le maillage territorial, coordonner l'offre de services et faire évoluer les pratiques des professionnels pour améliorer la réponse aux besoins des Nordistes vulnérables en renforçant l'aller-vers ;
- Soutenir une offre d'accompagnement adaptée, intégrée et territorialisée en réponse à la hausse des dépenses contraintes et aux besoins des Nordistes vulnérables.

2. Le « pilier Emploi » qui comprend 4 orientations :

- Proposer à chaque nouvel allocataire un diagnostic « à 360° » permettant de l'orienter sur un parcours adapté et intensif correspondant à ses besoins ; renforcer l'accompagnement et son suivi ;
- Mettre en place des actions « coups de pouce » permettant de dynamiser le retour à l'emploi ;
- Développer sur les territoires une offre permettant de lever les trois freins périphériques à l'emploi identifiés prioritaires : la santé, la garde d'enfants et la mobilité ;
- Amplifier l'offre de services aux entreprises pour développer les occasions d'immersions professionnelle.

Le SDAASP a donc vocation à développer de nouvelles ambitions en matière d'accessibilité, qui devront irriguer l'ensemble des politiques sectorielles.

Par ailleurs, le département est concerné par deux démarches stratégiques de renouveau des territoires de l'État : l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier Nord – Pas de Calais et le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache. Celles-ci intègrent des questions d'accessibilité des services au public, par exemple dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la mobilité, du numérique, etc. Les travaux du SDAASP ont vocation à s'articuler avec ceux de ces démarches, dans une logique de mutualisation et de bonne subsidiarité. S'agissant de démarches interdépartementales (respectivement avec le Pas-de-Calais et l'Aisne), cela nécessitera d'adopter une focale trans départementale, notamment lorsque ces départements auront actualisé leur propre SDAASP.



L'articulation du SDAASP avec les politiques sectorielles

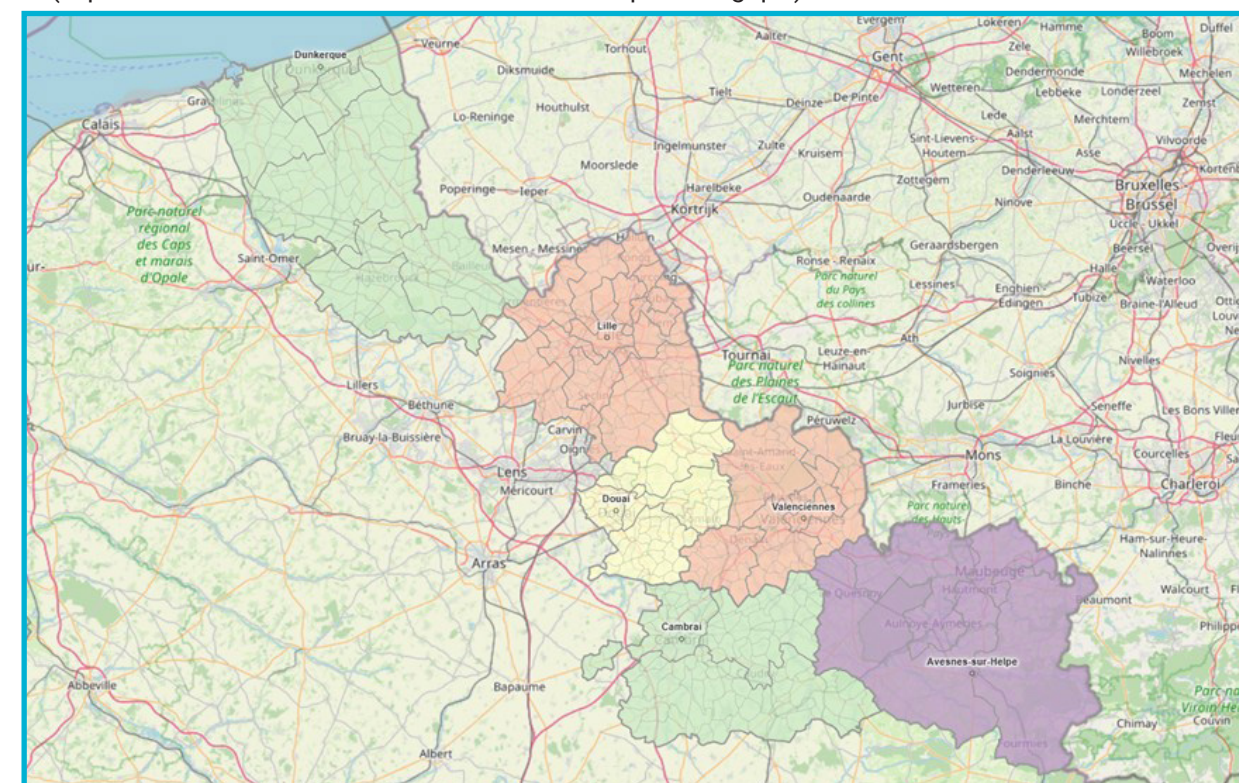
III. La démarche d'actualisation

L'actualisation du SDAASP a été fixée suivant une double entrée :

- une entrée thématique, visant à identifier les enjeux d'accessibilité relatifs aux 10 principales « familles » de services au public, avec le découpage suivant :

Accès aux droits	Soutien à la parentalité Petite enfance	Éducation	Culture	Numérique France Numérique Ensemble
Santé	Emploi - Formation	Sport Activités physiques	Commerces de proximité	Mobilités

- une entrée territoriale fondée sur le périmètre des arrondissements ; une attention particulière a été portée sur les territoires ruraux, les quartiers relevant de la politique de la ville, et les liens avec les territoires voisins (départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais ainsi que la Belgique).



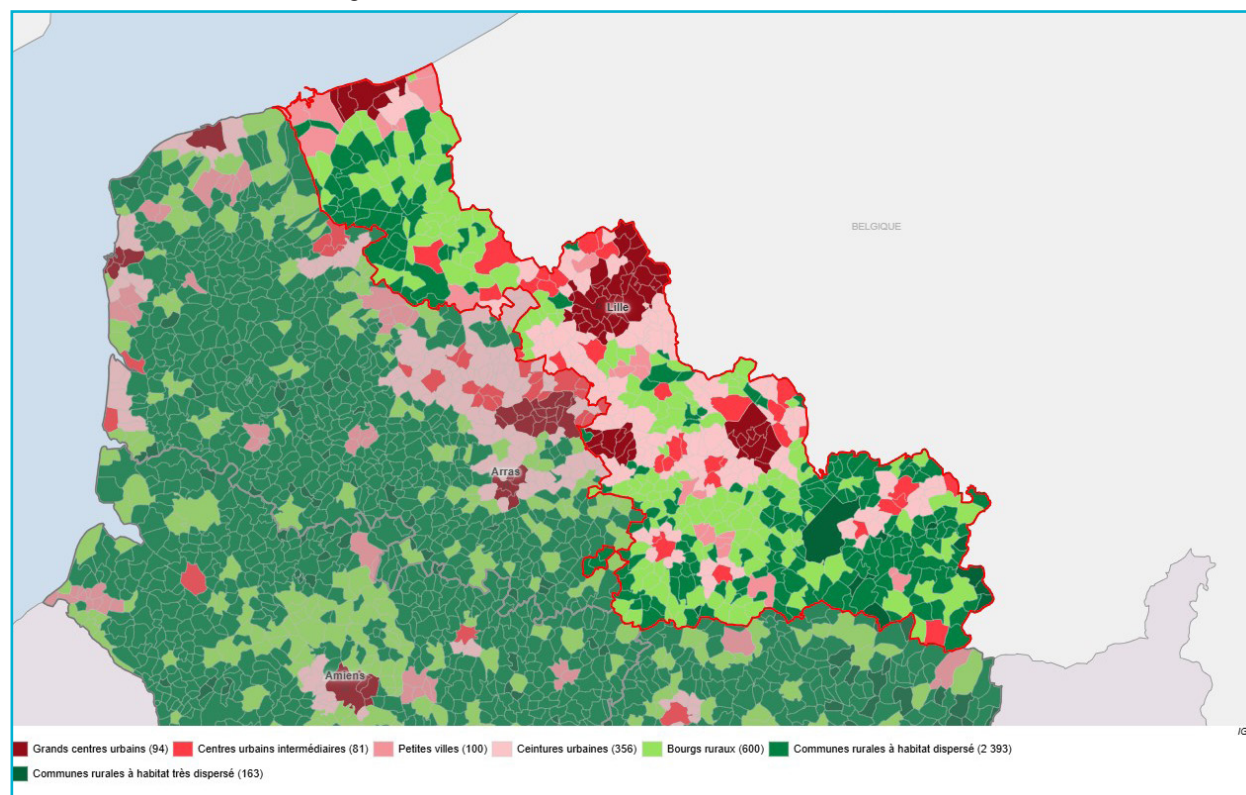
Les 6 arrondissements du Nord

IV. Les grandes caractéristiques du département du Nord

A. Le département le plus peuplé, à la fois urbain et rural

Avec 2 611 293 habitants en 2021, le Nord est le département le plus peuplé de France. Disposant d'une densité de population quatre fois supérieure à celle de la France (454,7 hab./km² contre 106,5), il voit sa croissance démographique stagner depuis quelques années avec une progression de 6 005 habitants entre 2015 et 2021.

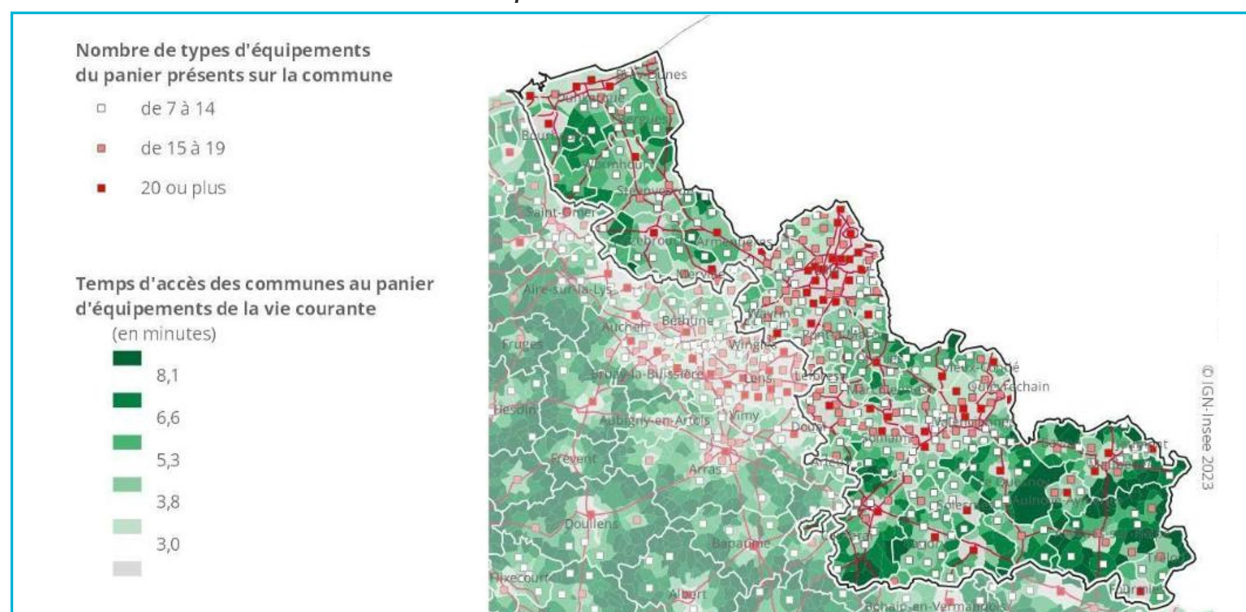
Cette faible hausse est due en partie à un solde migratoire défavorable, signe d'une baisse de l'attractivité du département, du moins sur certaines zones. En effet, le Nord se caractérise par de forts contrastes en termes de vitalité démographique et de structuration de population. Si certains secteurs demeurent particulièrement attractifs comme Lille ou le secteur Lys-Flandres, une baisse sensible a été observée sur d'autres territoires, notamment les agglomérations de Dunkerque, Maubeuge ou le versant nord-est de la Métropole Européenne de Lille.



B. Une présence et un temps d'accès aux services et équipements relativement satisfaisants du fait de l'armature urbaine...

La structuration territoriale du département apporte un atout particulier en matière de dotation et d'accessibilité des services au public. La densité des territoires rend en effet globalement aisé l'accès de la population aux équipements et services en garantissant le déploiement des principaux services de la vie quotidienne à proximité des bassins de vie. Les travaux engagés par l'INSEE montrent que le taux d'équipement des territoires où réside l'essentiel de la population est globalement important. Ainsi, dans le département, 93 % de la population vit dans des communes qui satisfont à la définition de pôles de services de proximité, où il est possible de trouver au moins la moitié de ce qui constitue les équipements et services nécessaires à la vie courante : école, épicerie, médecin généraliste³...

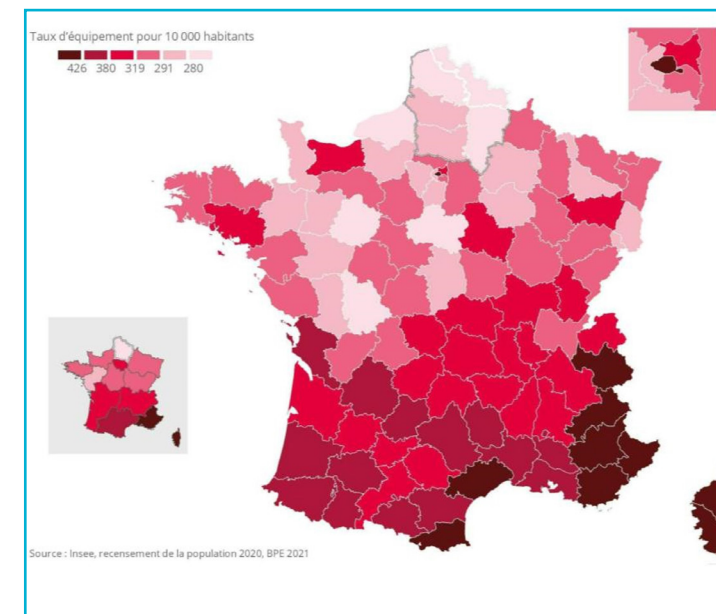
Présence des services de la vie courante⁴ et temps d'accès à l'échelle communale



Les autres départements des Hauts-de-France, marqués par une moindre urbanisation et plus généralement organisés autour d'un nombre de polarités restreint, affichent un moins bon niveau d'accessibilité. Ainsi, par contraste avec le niveau régional, où seuls 81,8 % des habitants résident dans une commune considérée comme pôle de services de proximité ou encore avec la Somme où cette proportion baisse à 63,5 %, la situation globale du Nord apparaît privilégiée, tout du moins en termes d'accessibilité physique aux services.

C. ...mais une offre toujours globalement très en-deçà du niveau national au regard du volume de population...

Un taux d'équipement proche de la moyenne régionale mais très en-deçà de la moyenne nationale, quelle que soit la thématique concernée. Le département compte 70 260 équipements et services à la population, soit 269 équipements pour 10 000 habitants (contre 271 en région et 336 en France métropolitaine).



Si de façon générale, le département du Nord jouit d'une structure favorable au déploiement et à l'accessibilité des services de la vie quotidienne, il n'en demeure pas moins que pour une part importante de la population vivant en milieu rural, l'éloignement des services du quotidien représente un enjeu réel.

Des territoires sont plus exposés aux problématiques d'éloignement des pôles de services : les bassins de vie de Cassel, d'Avesnes-sur-Helpe ou Bavay, où entre 10 % et 25 % de la population réside à plus de 7 minutes des principaux services et équipements⁵.

Par ailleurs, si la densité est propice à une organisation efficace des services aux publics, certains secteurs particulièrement denses ont une structure sociale et urbaine très particulière. Ainsi les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les cités minières, plus denses que la moyenne départementale, présentent un enjeu particulier en matière d'accessibilité des services aux publics du fait des enjeux économiques et sociaux du territoire, la culture spécifique et historique de ces secteurs et les questions de mobilité de ses habitants. Plus qu'ailleurs, la problématique de la mobilité des habitants du bassin minier ne réside pas uniquement dans l'analyse du taux de motorisation mais plus globalement, dans la forte sédentarisation de la population minière et un ancrage dans une étroite proximité, celle d'un périmètre physique et sociologique qui dépasse peu les limites des quartiers⁶. Au sein d'un ensemble urbain où les centralités urbaines, concentrant les services, sont peu structurées, l'enjeu de l'accessibilité des habitants aux services est ainsi très prégnant.

³ INSEE, *Analyses Hauts de France*, n°38, Décembre 2016.

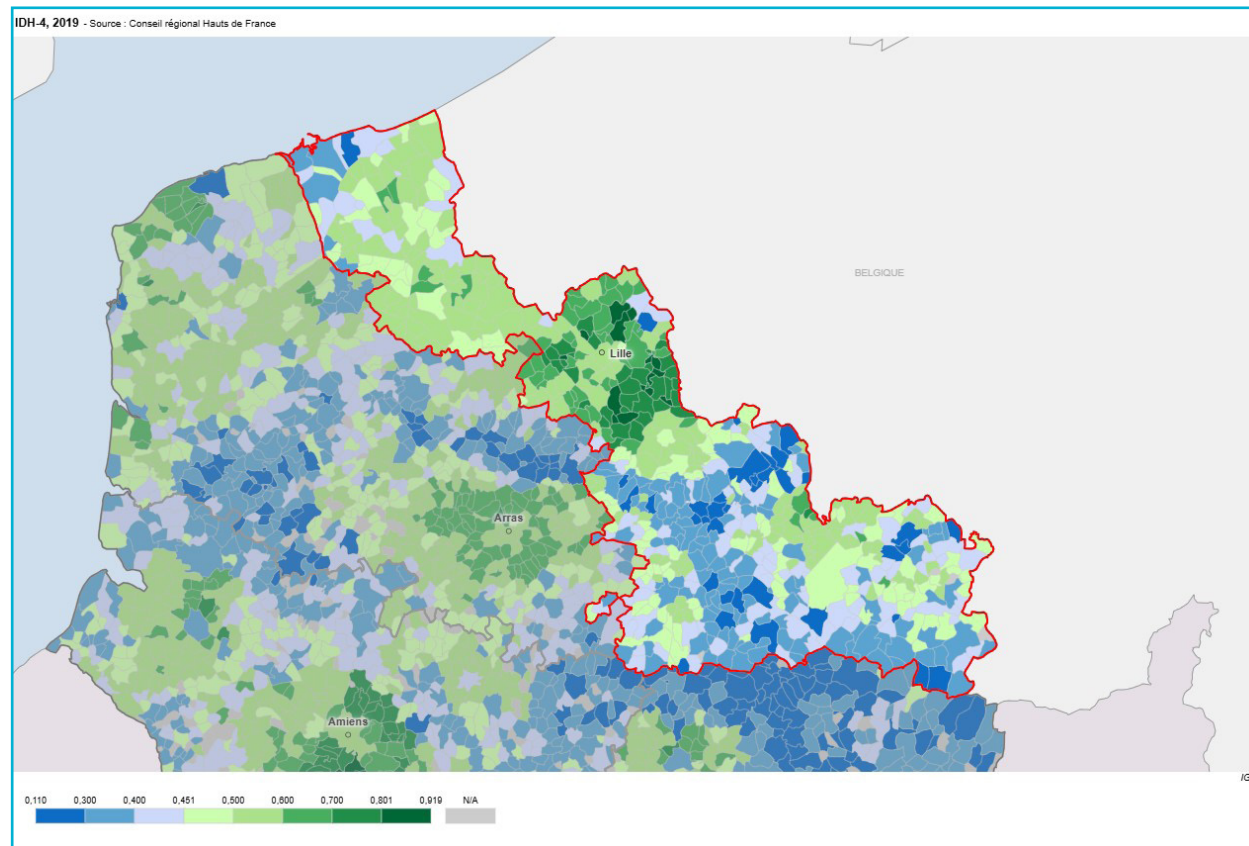
⁴ Personnes âgées - service d'aide, Laboratoire d'analyses médicales, Librairie papeterie journaux, Police, gendarmerie, Collège, Banque Caisse d'épargne, Etablissement d'accueil du jeune enfant, Station-service, Ecoles de conduite, Supermarché, Epicerie-supérette, Chirurgien dentiste, Bureau de poste/relais poste/agence postale, Pharmacie, Boulangerie Médecin omnipraticien, Infirmier, Restaurant, Coiffure, Salle ou terrain multisports, Ecole élémentaire ou maternelle.

⁵ Ibid.

⁶ J-L Subileau, « Rapport d'étape pour la préfiguration d'un Contrat Partenarial d'Intérêt National pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais », 2017 (p.16).

D. ...et de l'ampleur des difficultés et des disparités socio-économiques

Le département du Nord est concerné par un indicateur de développement humain (IDH-4) très en deçà des moyennes nationales⁷ avec de fortes disparités entre les territoires au regard de cet indicateur.



Or, au-delà de la question des temps d'éloignement et de l'offre des services, cette situation accentue les problématiques d'accès aux services. Plusieurs variables entrent en effet en jeu :

- le besoin de recourir à des services publics et privés essentiels à la vie administrative et financière des ménages (régularisation de situations, accompagnements liés aux minimas sociaux, démarches de recherche d'emploi, accès aux droits...);
- la plus grande vulnérabilité monétaire exposant à des arbitrages face aux dépenses de transport (lorsque le taux d'effort lié à la mobilité est particulièrement important vis-à-vis du budget des ménages, ce qui vient limiter la mobilité);
- l'ancrage historique ou sociologique des habitants, conditionnant les possibilités effectives d'accès aux services (lorsque les perspectives de mobilité se réduisent au périmètre du quartier ou de la cité minière en raison de freins physiques, sociologiques ou psychologiques).

Ces déterminants relativisent le constat d'un faible éloignement aux pôles de services. Les ménages à faibles revenus résidant dans des secteurs urbains densément peuplés, comme les quartiers en politique de la ville et les cités minières, sont exposés à des problématiques financières et psychosociologiques de mobilité limitant l'accès aux services dans des territoires pourtant bien dotés.

Les contraintes financières pour certains ménages fragiles limitent l'accès à certains services payants, qu'ils soient liés par exemple à l'alimentation de qualité, à la santé, au social, à la culture ou aux activités sportives.

La répartition des situations de pauvreté à l'échelle du département vient mettre en lumière de nouveaux secteurs à enjeux en matière d'accessibilité des services aux publics – y compris au sein des territoires identifiés comme bien couverts en offre d'équipements et services.

⁷ L'IDH-4 est un indice composite formé de 3 sous-indices correspondant aux 3 dimensions retenues : santé, éducation et niveau de vie. Il correspond à une moyenne arithmétique de ces 3 sous-indices.

Ainsi, des secteurs urbains se trouvent être particulièrement affectés par les phénomènes de pauvreté. Cette pauvreté urbaine doit être appréhendée à une échelle fine, celle des quartiers en politique de la ville, identifiés par la concentration des bas niveaux de revenus. A l'échelle du département, ce sont les 94 quartiers identifiés comme prioritaires représentant près de la moitié des QPV de la région, plus de 432 926 habitants, soit 16,6 % de la population nordiste contre 8,1% à l'échelle de la France métropolitaine (INSEE pop. Au 1er janvier 2020). Au croisement des dynamiques de précarité urbaine, des enjeux propres à la politique de la ville et du manque de centralités, la situation du bassin minier constitue un point d'attention majeur. Enfin, en secteur rural, l'existence de poches de pauvreté est préoccupante, notamment au sein des bassins de vie de l'Avesnois, du Cambrésis et ponctuellement des Flandres.

V. Des territoires aux difficultés accrues en matière d'accessibilité aux services comparativement au Nord

Les problématiques de précarité et de mobilité viennent souligner l'existence d'enjeux particuliers à certains territoires, qui cumulent parfois carence de l'offre de service, freins forts aux déplacements et importance du besoin social.

Ainsi, si la notion de « zone blanche » ne s'applique que modérément au territoire du département en termes de taux d'équipements, il s'avère que plusieurs territoires se trouvent confrontés à des enjeux importants d'accessibilité des services au public.

A. Trois secteurs ruraux qui demeurent à enjeux forts : le Cambrésis, la Sambre-Avesnois et la Flandre rurale

Le Cambrésis et la Sambre-Avesnois, des territoires cumulant des difficultés de mobilités et sociales.

Les secteurs ruraux du Cambrésis et de la Sambre-Avesnois constituent les territoires les moins bien dotés en services de la vie courante et où le plus grand nombre de communes sont éloignées de plus de 7 minutes des services essentiels.

Dans ces secteurs où les réseaux routier et ferroviaire sont moins denses et la qualité de la desserte moins bonne, les enjeux de mobilité sont particulièrement prégnants. Or, dans de nombreuses communes des secteurs de Fourmies, de la vallée de la Sambre, de l'Est du Cambrésis, près d'un ménage sur trois ne dispose pas de voiture et se trouve confronté à des alternatives limitées en termes de mobilité.

Ces territoires se trouvent par ailleurs confrontés à des niveaux de pauvreté particulièrement élevés dans les pôles urbains de Maubeuge, Fourmies, Cambrai et Caudry, et au sein des centres-bourgs et communes rurales, tels que Le Cateau-Cambrésis, Avesnes-sur-Helpe, Le Quesnoy, Bavay et Landrecies. Cette situation renforce les difficultés pour ces territoires à maintenir et répondre aux besoins de leur population, notamment dans le secteur marchand.

La Flandre intérieure, un territoire attractif sur le plan résidentiel mais disposant d'un maillage en services encore insuffisant. La partie rurale des Flandres, commune au SCoT de Flandre Lys et au SCoT Région Flandre Dunkerque, connaît une croissance démographique forte et un développement urbain important. Territoire rattaché aux bassins d'emploi de l'aire métropolitaine de Lille et du littoral dunkerquois, il est exposé aux dynamiques d'étalement urbain lié à l'accueil de nouveaux résidents s'installant sur la commune et travaillant à la ville.

Cette dynamique démographique et urbaine ne s'accompagne pas d'un développement des services à la même hauteur. De nombreuses communes de la périphérie de Hazebrouck et Cassel se trouvent relativement éloignées des pôles où se situent les paniers de service de la vie courante. Le bassin de vie de Cassel constitue ainsi l'un des rares secteurs du département avec l'Avesnois où plus de 10 % de la population se trouve à plus de 7 minutes de l'offre de services de la vie courante.

Si les enjeux de mobilité se trouvent moins conditionnés sur le territoire par le taux d'équipement en voiture individuelle (dans la moyenne du département), il doit être souligné la faiblesse des alternatives à la voiture individuelle pour les résidents de nombreuses communes non desservies par le TER, ainsi dépendant de l'offre du réseau Arc en Ciel.

B. Les quartiers en politique de la ville et le bassin minier, des territoires à enjeux sociaux forts

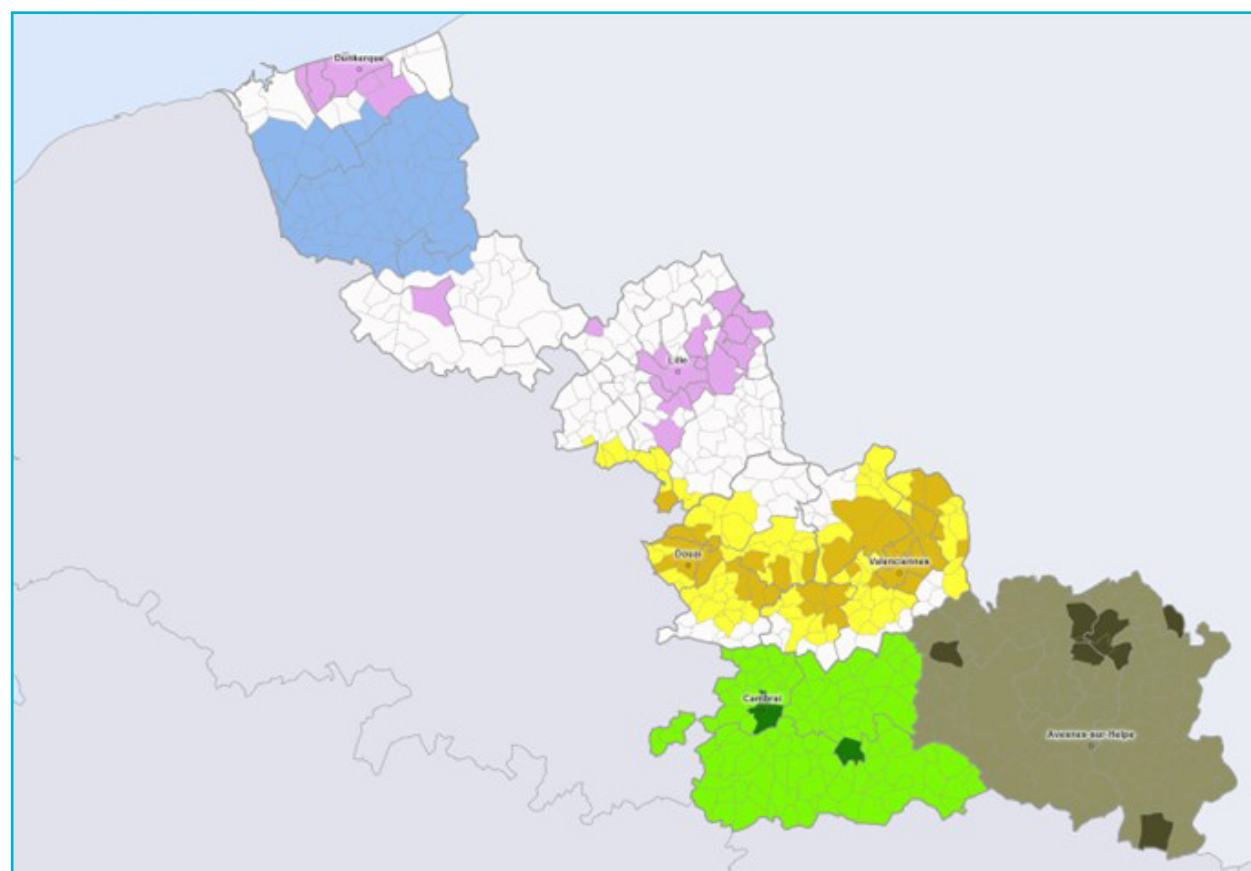
Le département du Nord est concerné par 94 quartiers en Politique de la Ville, inscrits dans 13 Contrats de ville, pour 432 226 habitants. Définie principalement en fonction du seuil des bas revenus, la géographie prioritaire recoupe largement la cartographie du taux de pauvreté.

Au sein des secteurs urbains, les quartiers en politique de la ville représentent des territoires à enjeux particuliers dans le cadre du SDAASP. À cette échelle, plusieurs problématiques affectent en effet les conditions d'accès au service pour les habitants, particulièrement exposés à la précarité monétaire et aux difficultés sociales.

Il s'agit en particulier des problématiques :

- d'accès à l'emploi et/ou à un parcours d'insertion/formation ;
- de prévention-santé et de démographie médicale ;
- d'accompagnement des populations dans leurs démarches administratives, notamment sur le volet numérique, avec un besoin de formation des acteurs.

L'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais présente des spécificités sociales et urbaines, principalement liées à son développement : les cités minières (230 cités minières pour près de 20 000 logements) sont souvent excentrées et présentent peu de mixité fonctionnelle (manque de services et d'équipements). Cet enjeu de renforcement des centralités a été pointé dans le rapport Subileau qui a conduit à la signature le 7 mars 2017 de l'« Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais ».



Carte des territoires prioritaires du SDAASP.

VI. Les grands enseignements du SDAASP 2017-2023

À l'occasion du 1^{er} SDAASP 2017-2023, la Préfecture et le Département du Nord, en lien avec les opérateurs et partenaires, ont agi en faveur :

- d'une plus grande équité d'accès aux services sur l'ensemble du territoire départemental et pour tous les publics, notamment en renforçant les services dans les territoires prioritaires et en promouvant une action publique innovante dans un contexte social en constante mutation ;
- d'une meilleure efficacité de l'action publique en fédérant les acteurs grâce à la mutualisation de lieux et d'outils ainsi que par des solutions intégrées et innovantes ;
- d'un programme d'actions dynamique et évolutif, puisque retravaillé à mi-parcours du schéma avec les pilotes des organismes et institutions représentés.

L'État et le Département ont mis en œuvre un plan d'actions resserré autour de 9 orientations :

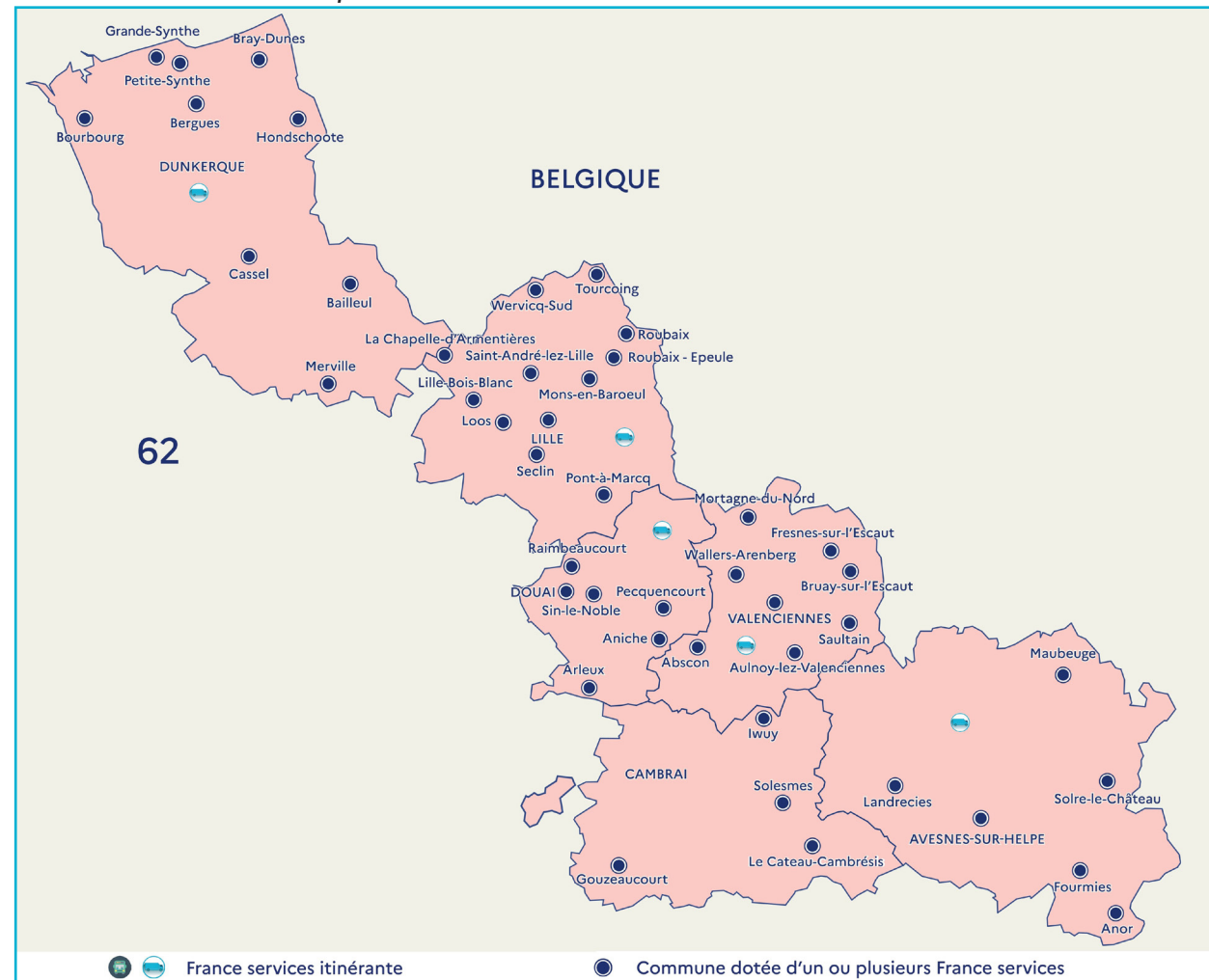
- L'affirmation de la présence des services sociaux sur l'ensemble des territoires.
- Un accès aux usages numériques favorisé.
- Une équité d'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire.
- Des services de mobilité coordonnés et complétés par de nouvelles solutions collaboratives.
- Un soutien à la revitalisation commerciale dans les centres-bourgs et les quartiers politique de la ville.
- Un meilleur accès à l'information facilitant l'accès à l'emploi.
- Un accès à l'éducation équitable sur l'ensemble des territoires.
- Une pratique du sport par tous facilitée.
- Un accès à la culture renforcé, particulièrement pour les publics les plus précaires.

Un bilan du 1^{er} SDAASP a été réalisé par les différents pilotes et a été validé lors du Comité de pilotage du 20 décembre 2023. Il est annexé au présent document.

À titre d'exemples, les actions les plus emblématiques sont les suivantes :

- Le déploiement de 52 France Services (vs 14 Maisons de Services Au Public – MSAP – en 2018), dont 9 portées par le Département du Nord (6 itinérantes), 12 par la Poste, 9 par les CCAS, etc., a facilité l'accès aux droits des publics touchés par l'illectronisme et la lutte contre la fracture numérique. Ces France Services ont traité 389 817 demandes entre janvier 2020 et décembre 2023 ;
- Le développement de 118 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) (vs 15 en 2015) a amélioré l'accès à la santé et aux soins. En outre, un réseau de 24 adultes-relais médiateurs santé accompagne les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Le Plan « Un jeune, une solution » a enregistré 28 752 contrats d'apprentissage en 2022, le dispositif des territoires « Zéro chômeur de longue durée » s'est étendu, 17 plateformes de mobilité ont été financées afin de lever les freins à la mobilité et favoriser l'insertion professionnelle ;
- L'appel à projets Mobilités innovantes en milieu rural a permis au Département d'accompagner 108 projets de mobilité alternative à la voiture thermique (en favorisant les mobilités douces, actives et les modes de déplacements décarbonés) mais aussi d'insertion professionnelle (mise à disposition de moyens de locomotion - prêt ou location - sur les territoires dépourvus), d'inclusion des personnes âgées et en situation de handicap, etc ;
- Des actions en faveur de la culture pour tous ont été développées, notamment par les 340 bibliothèques partenaires de la Médiathèque Départementale du Nord (MDN) et des actions spécifiques ont été menées en direction des publics seniors isolés, des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, etc.

Carte des France Services du département du Nord⁸



Par ailleurs, en matière d'éducation, on compte sur le département du Nord en 2024 :

- dans le 1^{er} degré, 1 561 écoles publiques ;
- dans le 2nd degré, 201 collèges publics (et 78 Sections d'enseignement général et professionnel adapté) et 100 lycées publics (38 LGT, 20 LPO et 42 LP).

Un regard particulier est porté sur chaque territoire du département permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque réalité territoriale, notamment pour le territoire du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache ou encore pour les territoires ruraux.

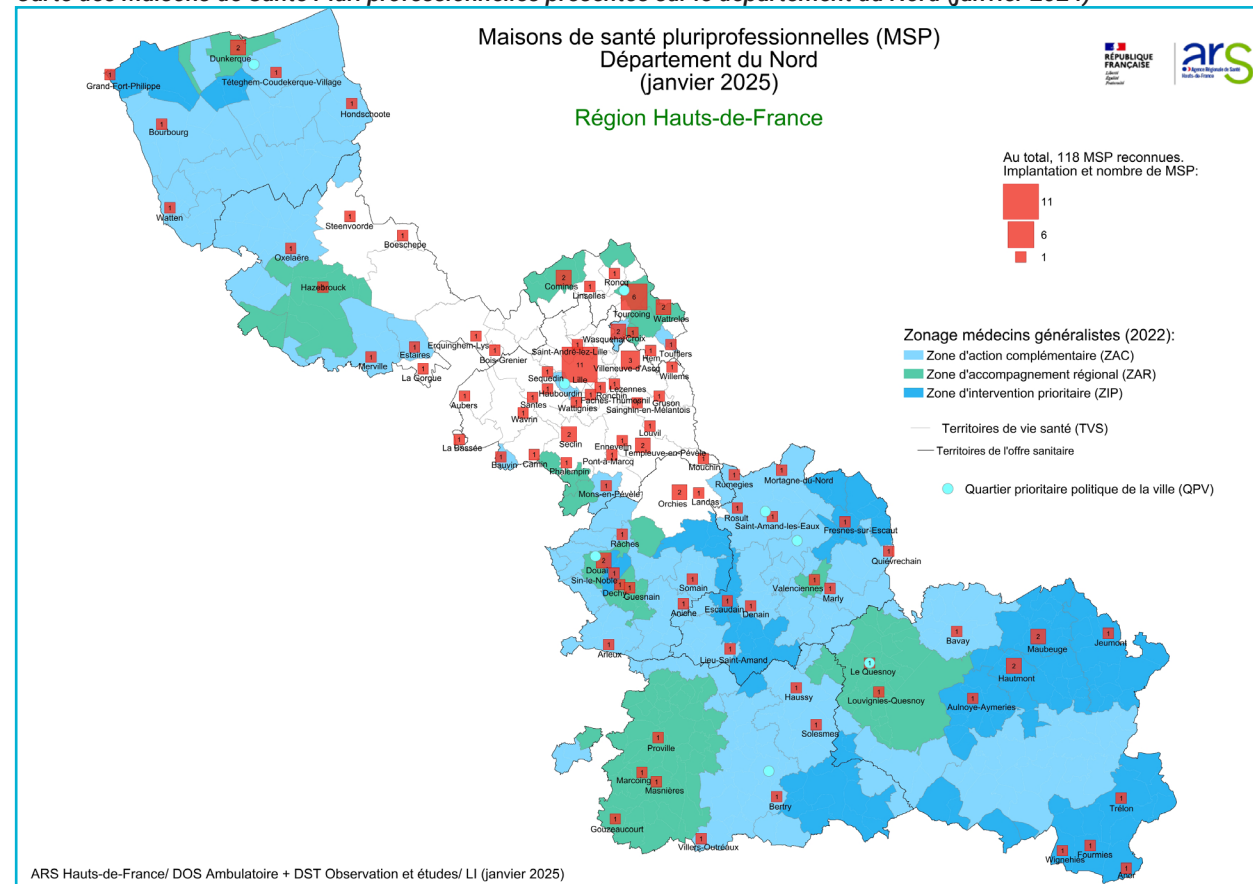
L'Éducation nationale met en place un accompagnement particulier sur certains territoires compte tenu des engagements pris avec l'État ou les partenaires locaux :

- Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache (sud du département, bassin d'Avesnes) ;
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (territoires des bassins de Douai et de Valenciennes) ;
- Territoire du grand Dunkerque ;
- Charte rurale départementale, signée avec le conseil départemental et l'association des maires : 175 écoles réparties dans 172 communes. 3 bassins d'éducation sont concernés : Avesnes (61 écoles), Cambrai (56 écoles) et Dunkerque (58 écoles) et 5 circonscriptions électorales.

En outre, le dispositif « Territoires éducatifs ruraux » concerne 6 collèges⁹ et leurs écoles de rattachement du Cambrésis et de l'Avesnois. Il a pour objectif de développer l'ouverture, la mobilité et l'épanouissement des élèves par les arts et la culture ; de promouvoir le bien-être, la santé et la cohésion sociale par l'engagement et le sport ; de favoriser la réussite, l'ambition et l'insertion professionnelle par une découverte active des parcours de formation et des métiers.

Enfin, depuis l'adoption du SDAASP fin 2017, six comités de pilotage ont réuni les principaux acteurs et partenaires des services au public dans le Nord afin de garantir la transversalité et la bonne territorialisation dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Carte des Maisons de Santé Pluri professionnelles présentes sur le département du Nord (janvier 2024)



VII. Les orientations stratégiques du SDAASP 2025-2030

A. Approche dialogique, intelligence collective et effet synergique

Vers des services publics en proximité/plus proches : une « approche dialogique »

Pour répondre aux besoins croissants des habitants et des acteurs du territoire, une approche basée sur la co-élaboration du nouveau SDAASP a été adoptée. Cette approche est fondée sur une écoute active et une collaboration étroite avec l'ensemble des parties prenantes locales afin d'organiser et de coordonner des services au public toujours plus proches des attentes des citoyens.

Cette démarche traduit la volonté de concevoir et d'adapter l'offre de services au public en fonction des réalités locales et des besoins spécifiques exprimés par les usagers, les élus, les agents publics et les acteurs associatifs. Elle incarne un engagement de transparence et de dialogue régulier pour faire du service public un levier de cohésion sociale.

Intelligence collective et effet synergique : ouvrir les possibles

Le SDAASP propose un cadre qui permet aux partenaires de dialoguer ensemble, de coopérer, d'engendrer de l'intelligence collective et, finalement, de produire un effet synergique. Ainsi, les réunions des différentes instances de suivi (échelle départementale et niveau des territoires) constituent des moments privilégiés où une vision transversale des sujets discutés est mise en pratique, où des passerelles entre les acteurs sont créées, où la variété et la diversité des compétences s'expriment, où s'opère une mutualisation des connaissances dans l'objectif commun de l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

⁸ <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-urbanisme-habitat-et-construction/Accessibilite-des-services-au-public/France-Services>

⁹ Le Nord est concerné par 6 collèges : Les collèges Renaud-Barrault à Avesnelles, Paul Savary à Gouzeaucourt, Jean Moulin à Iwuy, Jacques Prévert à Masnières, Jean Rostand à Sains du Nord, du Solrèz à Solre-le-Château.

Dans les groupes de travail, mis en place dès 2025 à l'échelle des arrondissements, il apparaît vital de réfléchir à l'élaboration et aux conditions de mise en œuvre des actions avec une vision transversale des sujets travaillés. Il s'agit, de la sorte, d'aller chercher dans les autres thématiques et dimensions du Schéma les éléments susceptibles de renforcer ou conforter les moyens et ressources disponibles en vue d'une plus grande efficacité opérationnelle.

B. Renforcer l'équité d'accès aux services sur l'ensemble du territoire départemental et pour tous les publics

Poursuivre le développement des services dans les territoires avec une logique de coopération transfrontalière. Le diagnostic a permis de mettre en exergue des difficultés d'accessibilité aux services dans la Sambre-Avesnois, le Cambrésis et la Flandre rurale, ainsi que dans les 94 quartiers prioritaires en politique de la ville et le bassin minier. Les raisons de la priorisation de ces territoires sont multiples.

Concernant les territoires ruraux, il existe en premier lieu un enjeu de mobilité important, conséquence de la moindre densité du maillage en services et équipements.

Au-delà de la question de l'accessibilité physique aux services, le Schéma s'attache à prendre en compte les besoins des habitants en situation de fragilité sociale, pour lesquels un éloignement des services constitue un obstacle pour faire valoir leurs droits. Pour ces publics, les deux déterminants principaux de l'accessibilité sont la mobilité (faible taux de motorisation, freins psycho sociaux) et leur capacité à utiliser l'outil numérique, notamment pour accomplir des démarches administratives de plus en plus dématérialisées.

Certains territoires concentrent ces populations fragiles, il s'agit notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville, du bassin minier, ainsi que de manière plus diffuse des territoires ruraux du Cambrésis et de la Sambre-Avesnois. Le Schéma entend par conséquent promouvoir les actions d'accompagnement à la mobilité, à l'utilisation de l'outil numérique et plus généralement aux services de la vie quotidienne (formation, santé, culture, etc.)

Enfin, pour les territoires frontaliers avec la Belgique, le SDAASP promeut et œuvre en faveur d'une prise en compte renforcée de la dimension transfrontalière des bassins de vie, via la mise en place de projets et de dispositifs (Zone d'Accès aux Soins Transfrontaliers, France Services itinérante transfrontalière envisagée, lecture publique, insertion, etc).

C. Promouvoir une action publique innovante dans un contexte sociétal en mutation

Allongement de la durée de vie, progrès technologiques notamment développement de l'Intelligence Artificielle, transition énergétique, nouveaux modes de consommation, etc. : notre société est traversée par d'importantes mutations, choisies ou subies, qui impactent sensiblement le mode de vie des habitants. Le développement des nouveaux outils numériques ouvre ainsi grand le champ des possibles en termes d'emplois et de services.

Facteur de progrès, l'avènement de la « société numérique » comporte également ses risques de fractures sociales. Dans ce contexte, le schéma s'attachera à promouvoir les innovations technologiques, sociales, organisationnelles qui permettront une accessibilité des services au plus grand nombre.

D. Constituer de réels écosystèmes territoriaux de services publics fédérant les acteurs et articulant les actions

L'échelle des arrondissements apparaît comme la plus pertinente pour construire et renforcer les écosystèmes de services au public, d'où le choix de travailler la déclinaison territoriale à ce niveau.

Le schéma a vocation à fédérer les acteurs du territoire, dans un esprit de décloisonnement des services.

En effet, le diagnostic met en exergue sur diverses thématiques, la présence de nombreux dispositifs (ex : dispositifs liés à l'emploi, 1^{er} accueil des publics en difficulté, etc.) qui ne sont pas nécessairement maîtrisés par l'ensemble des acteurs concernés. L'un des objectifs de la mise en œuvre du Schéma sera d'améliorer la coordination entre les acteurs du territoire dans un souci d'efficacité et de qualité des services.

E. Mutualiser et/ou mettre à disposition les lieux et outils

Le décret du 4 avril 2016 relatif aux Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public prévoit l'élaboration du Plan de développement de la mutualisation. Au-delà de cet impératif législatif, la recherche de la mutualisation vise à répondre à un enjeu de maîtrise et d'optimisation des coûts de l'action publique dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Cet enjeu a guidé la réflexion des partenaires lors de l'élaboration du programme d'actions.

Deux types de mutualisation ont émergé :

- la mutualisation des lieux : cela se traduit notamment par le développement des France Services, de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ou encore de Tiers-lieux (tel le Central, à Fourmies). De tels lieux mutualisés contribuent à dispenser une offre de proximité sur l'ensemble du territoire départemental et à mixer les publics ;
- la mutualisation des outils : cette ambition s'illustre notamment via un Établissement Public Administratif d'ingénierie territoriale iNord créé par le Département du Nord, qui appuie les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, en mobilisant les compétences des agents du Département.

Le principe de mutualisation pourra également se traduire par la mise en place d'outils partagés, à l'exemple de la centrale de mobilité développée par le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités via notamment PassPass.

F. Mettre en œuvre un programme d'actions dynamique et évolutif

Le schéma, tel qu'il a été élaboré, ne prétend pas être exhaustif, dans les thèmes abordés comme dans les mesures proposées. Il comprend des axes de travail qu'il conviendra de préciser dans la phase de mise en œuvre, en veillant plus particulièrement à :

- affiner si nécessaire les diagnostics à l'échelle des arrondissements ;
- affiner et suivre les indicateurs proposés pour les fiches actions ;
- promouvoir l'essaimage des bonnes pratiques et des actions innovantes ;
- adapter le schéma aux changements technologiques et sociétaux.

L'animation et la mise en œuvre du Schéma permettra d'échanger et d'informer sur les bonnes pratiques et les projets innovants mis en œuvre sur les territoires en lien avec les démarches stratégiques.

G. Assurer le déploiement des priorités repérées collectivement en matière d'accessibilité et de leviers d'actions

En vue de réfléchir collectivement aux contours du futur SDAASP, une journée d'échanges et de partage a été organisée le 30 juin 2023. À cette occasion, des ateliers thématiques ont permis de revisiter 2 sujets primordiaux pour assurer une mise en œuvre optimale du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les dimensions de l'accessibilité et les leviers d'action du SDAASP. Les quelque 90 participants (représentant d'organismes associatifs, institutionnels) ont ainsi pu exprimer leurs idées ou propositions.

Les dimensions de l'accessibilité réexaminées le 30 juin 2023 :

- Mieux répondre aux besoins de proximité et de couverture de tous les territoires ;
- Communiquer en direction du public en veillant à la visibilité et à la compréhension de l'information (suggestion de co-construction avec les usagers de l'information sur l'offre de service) ;

- Travailler la mobilité inversée ;
- Réduire les délais d'attentes pour accéder à certains services et améliorer la gestion de l'urgence ;
- Développer une culture de la qualité de l'accueil (accueil bienveillant et serein), valoriser les personnes, remettre l'humain au cœur du système (accorder des moyens pérennes pour inscrire la démarche dans le temps) ;
- Distinguer le premier niveau d'accueil de celui du second niveau ;
- Impliquer davantage les institutions chargées du back-office pour tendre vers une qualité améliorée du service rendu à la population ;
- Engager l'émergence de la notion de parcours social ;
- Accompagner / Sensibiliser / Eduquer aux démarches administratives pour rendre plus autonome la personne ;
- Favoriser les démarches « d'aller vers » les personnes isolées culturellement et socialement – personnes avec capacités psychiques et intellectuelles limitées ou réduites, personnes illettrées, personnes vulnérables – dans l'optique de les aider, par la suite, à pousser la porte d'un service public.

Les leviers d'action réexaminés le 30 juin 2023 :

- Promouvoir une organisation territoriale en réseau ;
- Mettre en place des projets de territoire par voie de convention ;
- Créer un(des) espace(s) de communication et d'échanges entre les acteurs institutionnels sur les territoires ;
- Labelliser les initiatives territoriales remarquables ;
- Soutenir les initiatives de « café citoyen », « forum citoyen », espaces de coworking et fab-lab (tiers-lieux de mobilisation des usagers).

Par ailleurs, sont apparues comme primordiales plusieurs dimensions transversales fondamentales pour l'accès aux services au public et plus largement pour une transition juste :

- Les mobilités solidaires : Plan d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS).
- L'inclusion numérique : développement d'infrastructures en faveur du très haut-débit, intégration de la feuille de route France Numérique Ensemble (FNE) dans le SDAASP.
- La participation des habitants : intégration des méthodes de design des services publics, constitution de comités d'usagers permettant de s'assurer de la qualité du service public, intervention d'habitants dans la sensibilisation et la médiation (adultes médiateurs-relais par exemple).
- La lutte contre l'illettrisme : simplifier la communication / développement de méthodes comme « Simple et clair » « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), etc.
- L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations : mise en place d'indicateurs afin d'identifier la réalité des enjeux en matière d'égalité réelle d'accès aux droits.
- L'accessibilité universelle entendue comme l'accès à tout pour tous, c'est à dire « la capacité d'atteindre les biens, les services ou les activités désirés par un individu » (David Caubel, chercheur) et la conception de l'ONU qui la définit comme « la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale. » (Articles 2, 3 & 4f de la Convention internationale ratifiée par la France).

VIII. Présentation du programme d'actions

Le programme d'actions a été construit avec une double volonté :

- élaborer et mettre en œuvre les actions au plus fin à l'échelle locale, avec de nombreux temps de porter à connaissance et de co-élaboration avec les territoires ;
- travailler de manière plus transversale, sortir des « silos » thématiques, pour renforcer les liens entre les acteurs et générer des synergies entre les actions.

De façon chronologique, le programme d'actions a été construit comme suit :

Le bilan a été réalisé en 2023 par les pilotes en charge des différentes thématiques. Il a été validé en

Comité de pilotage du SDAASP réunissant les principaux acteurs des services publics dans le Nord fin 2023. Il a ensuite été partagé avec les territoires en amont de l'organisation de rencontres à l'échelle du Nord et des arrondissements.

Le bilan du SDAASP a permis de faire un état d'avancement à l'échelle départementale des actions menées à bien. Il a ensuite servi de support pour construire à l'échelle de chaque arrondissement les matrices Atouts/Forces/Opportunités/Menaces (AFOM) pour actualiser les enjeux des territoires puis fixer les objectifs prioritaires d'actions du futur SDAASP.

Autour de ces objectifs prioritaires ont été définis les actions nécessitant d'être reconfigurées, amplifiées ou complétées par des actions nouvelles. Plus de 1 000 acteurs territoriaux et opérateurs nationaux ont participé aux rencontres territoriales organisées au printemps et à l'automne 2024. Les fiches actions sont le reflet de cette participation exceptionnelle.

A. Accès aux droits

L'amélioration de l'accès aux droits dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : renforcer la qualité du service public et promouvoir des démarches inclusives tournées vers les citoyens. Pour ce faire, il est essentiel de simplifier le parcours des usagers en rendant le réseau d'acteurs plus lisible et accessible, notamment grâce à des outils numériques comme les bornes interactives et des dispositifs de cartographie tels que SIILAB et Soliguide. Ces initiatives doivent également intégrer les problématiques de mobilité, de handicap et de couverture territoriale afin de garantir une prise en charge adaptée et équitable pour tous les publics.

La structuration d'un premier accueil inconditionnel de proximité est une autre priorité. Elle suppose de partager avec les acteurs concernés une réflexion sur les modalités de mise en œuvre de cet accueil et de les fédérer. Elle vise à garantir que toute personne, rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, bénéficie d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin que des conseils et une orientation adaptée puissent lui être proposés.

Il est possible d'identifier 3 niveaux d'intervention des différents acteurs :

- **Écouter et comprendre la demande, informer et orienter - si nécessaire - la personne vers un accueil de niveau 2 en assurant un relais** : cette fonction – de 1ère ligne ou front office – est généralement dévolue aux professionnels « socio-administratifs » des MNS (Maisons Nord Solidarités), CCAS et MFS. Il s'agit du 1^{er} niveau d'accueil.
- **Approfondir la demande et évaluer la situation de la personne, puis constituer un dossier d'aide sociale ou, le cas échéant, instruire une demande, assurer le « back-office » ou encore mettre en place un accompagnement social adapté** : ces missions relèvent, selon les cas, des services présents dans les MNS, des CCAS, des CAF, des CPAM, de la MSA, de la CARSAT, de France Travail, etc. Elles sont généralement accomplies par des travailleurs sociaux ou des techniciens spécialisés. Il s'agit du 2^e niveau d'accueil.
- **Aiguiller la personne vers l'accueil de niveau 1** : cette mission fondamentale peut être accomplie par les centres sociaux, les structures médico-sociales et d'hébergement, les structures d'insertion, les associations caritatives, etc. Ces acteurs essentiels sont susceptibles d'assurer le primo contact et prodiguer des conseils aux personnes qui bénéficient de leurs services.

La réalisation d'une telle structuration suppose un important travail de coordination et d'interconnaissance à mener avec les acteurs de « cette galaxie » d'intervenants professionnels ou de bénévoles qui œuvrent dans le champ du social et du médico-social.

Enfin, une attention particulière doit être portée à l'information et à l'accompagnement des publics en situation de fragilité ou éloignés des services publics. Pour répondre à ces besoins, des outils comme méthodes comme « Simple et clair » « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), etc. doivent être développés, tout comme des partenariats avec des structures telles que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit

(CDAD). Enrichir et promouvoir Soliguide, améliorer la signalétique locale et réduire la fracture numérique figurent également parmi les priorités identifiées. Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir un accueil et un accompagnement à la hauteur des enjeux actuels.

B. Petite enfance et soutien à la parentalité

La mise en adéquation de l'offre de services avec les besoins des territoires constitue un enjeu central pour renforcer le soutien à la petite enfance et à la parentalité. Il est primordial d'améliorer l'accessibilité des services en intégrant les parents dans les réflexions et en favorisant l'usage des outils mis à leur disposition. Pour cela, les lieux ressources tels que la CAF, les espaces de rencontre et les dispositifs de médiation familiale doivent être renforcés, tout en améliorant la communication sur les actions possibles. Un rééquilibrage territorial est également essentiel pour garantir un accès universel, notamment grâce au développement des Relais Petite Enfance et à la promotion du site monenfant.fr.

L'articulation des offres de service et la prévention précoce nécessitent un effort coordonné entre les acteurs publics et privés, afin d'accompagner les familles et de prévenir les violences intrafamiliales. Cela inclut des partenariats renforcés, comme ceux établis avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) ou via les Conventions Territoriales Globales (CTG), et des moyens garantis sur le long terme. L'expérimentation de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), les solutions proposées par les Services d'Aide à Domicile pour des horaires atypiques, et les actions de prévention de l'épuisement parental figurent parmi les initiatives prioritaires. Toutefois, des défis persistent, notamment les contraintes géographiques, les disparités dans la prise en charge de certains handicaps et le manque d'adaptation de certaines structures ordinaires.

Enfin, un accompagnement renforcé doit être mis en place pour mieux répondre aux besoins des familles en situation de handicap ou en parcours d'insertion professionnelle. Cela implique d'améliorer la coordination entre les différents acteurs, de conforter les milieux adaptés et d'élargir l'accès aux services en milieu ordinaire. Les pôles ressources handicap et les conventions avec des partenaires comme France Travail permettent de structurer cet accompagnement tout en proposant des solutions concrètes aux familles les plus vulnérables. Ces efforts doivent s'inscrire dans une stratégie globale, soutenue par des instances de concertation et une allocation pérenne des ressources.

C. Santé

L'accès à la prévention et aux soins représente un enjeu majeur, nécessitant une approche territorialisée pour répondre aux besoins spécifiques des publics. Pour cela, des dispositifs innovants tels que les bus de prévention, les adultes-relais, et les Maisons Sport Santé doivent être renforcés. Ces initiatives visent à pallier le manque de lisibilité de l'offre et à améliorer l'accès, en particulier pour les populations vulnérables ou éloignées du système de santé. En complément, les Services de Prévention Santé (SPS), les centres de PMI et les dispositifs locaux (contrats de ville, contrats locaux de santé) constituent des leviers sur lesquels s'appuyer pour structurer l'accès aux soins et à la prévention.

L'installation de professionnels de santé, notamment dans les zones déficitaires, est un autre défi à relever. Pour remédier aux déserts médicaux, il est essentiel de promouvoir les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP), les Maisons Nord Santé, et la télémédecine. Cependant, des freins subsistent : attractivité limitée des métiers de la santé, vieillissement de la population médicale, et difficultés d'accès, notamment dans le domaine de la santé mentale ou dentaire. Les incitations financières et une meilleure régulation des compétences sur le territoire sont indispensables pour répondre à ces enjeux, tout en veillant à ne pas exacerber la concurrence entre communes ou territoires.

S'agissant de la santé mentale, qui est la grande cause nationale 2025, il faut notamment mettre l'accent sur la prévention et le repérage précoce, mais aussi accompagner les personnes concernées dans toutes les dimensions de la vie (formation, emploi, accès aux loisirs, etc.).

Enfin, la coconstruction des politiques locales de santé avec les acteurs et les usagers s'avère cruciale. L'éducation à la santé et la prévention doivent être encouragées à travers des campagnes de communication adaptées, ainsi que des initiatives participatives (à l'image, par exemple, de la Maison de Santé Pluri professionnelles du Kruysbellaert). Les Conseils territoriaux de santé jouent un rôle clé en permettant l'émergence d'un débat démocratique autour des questions d'accès et de qualité des soins. Pour renforcer ces démarches, une communication plus efficace sur l'offre existante et une implication accrue des habitants sont nécessaires afin de promouvoir une santé inclusive et durable pour tous.

D. Emploi formation

La Loi Plein Emploi de décembre 2023 vise à modifier les instances de gouvernance avec la création d'une chaîne unifiée d'instances passant du niveau national (CNE - Comité national pour l'emploi) au niveau régional (CRE) et départemental (CDE) jusqu'au niveau infra-départemental (CLE - comité local pour l'emploi), en s'appuyant de manière plus affirmée sur les réalités locales. Le volet thématique Emploi-formation du nouveau SDAASP s'inscrit dans la mise en œuvre de ce nouveau cadre.

L'amélioration de l'emploi et de la formation dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : apporter des réponses aux problématiques de fragilité sociale des usagers en recherche d'emploi et améliorer l'information et la communication. Pour ce faire, il est essentiel de faciliter le parcours des demandeurs d'emploi en repérant les publics isolés pour les remobiliser et les raccrocher aux offres d'accompagnement que proposera le nouveau Réseau Pour l'Emploi. Cela nécessite une prise en charge globale des problématiques, y compris celles des publics ARSA (Allocataires RSA) et non ARSA, et la multiplication des actions en direction des différents publics. Des initiatives, telles que l'utilisation de méthodes « Simple et clair » et « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), ainsi que des actions de promotion des métiers pour les jeunes y compris dans les établissements scolaires, sont cruciales pour casser les représentations dépassées et rendre certains métiers attractifs.

La structuration d'un service public de l'emploi plus réactif et opérationnel est une autre priorité clé. L'objectif est de rendre le SPE plus efficace en fonction des territoires, avec des professionnels mieux armés pour apporter des réponses adaptées à la diversité des publics. Cela passe par une cartographie globale actualisée, une meilleure coordination du réseau des acteurs de l'emploi à l'échelle des bassins d'emploi, et le déploiement de comités territoriaux pour l'emploi et de groupes de travail opérationnels. Le dispositif « Les Entreprises s'engagent » et le développement de DORA pour une mobilisation exhaustive de l'offre au bénéfice des usagers sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment l'inadéquation entre offre et demande de formation, la volatilité du marché du travail, et la disponibilité des entreprises.

Enfin, une attention particulière doit être portée à promouvoir les métiers en tension et les filières porteuses ; le déploiement de mesures telles que les contrats aidés et les immersions, la valorisation des entreprises qui innovent sont également des priorités identifiées. Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir un accueil et un accompagnement à la hauteur des enjeux actuels, en levant les freins périphériques à l'emploi et à la formation, tels que la garde d'enfant, la mobilité, le logement, la santé physique et psychologique, l'estime de soi, et le numérique.

E. Commerces de proximité

Le soutien aux commerces de proximité dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : structurer l'aménagement commercial en milieu rural, promouvoir une économie locale de qualité, et faciliter l'information des élus locaux sur les dispositifs existants. Pour ce faire, il est essentiel de diversifier l'accessibilité à l'offre commerciale à une échelle locale. Cela passe par le renforcement de la présence commerciale en milieu rural et en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la digitalisation des commerces de proximité, et une meilleure liaison entre les commerces et les mobilités douces, notamment via des hubs multimodaux et des tiers lieux. Des dispositifs nationaux, régionaux et communaux d'aide

et de protection des commerces, tels que « Cœur de ville » et « Petites villes de demain », ainsi que des initiatives locales comme les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), sont des leviers cruciaux pour atteindre ces objectifs.

La structuration d'une offre commerciale plus accessible en milieu rural et en QPV est une autre priorité clé. L'objectif est de garantir une meilleure accessibilité des produits locaux et de qualité, ainsi que de diversifier les activités commerciales et de services. Cela peut être réalisé grâce à des labels de qualité, des commerces locaux itinérants, des épiceries solidaires, et des marchés. Des associations comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) et BGE (Boutiques de Gestion) jouent un rôle crucial dans le développement de ces initiatives. Cependant, des défis subsistent, notamment les prix des produits et la précarité alimentaire, qui doivent être adressés pour assurer une offre commerciale équitable et accessible à tous.

Enfin, une attention particulière doit être portée à l'amélioration de la communication sur les aides et les outils existants pour les territoires. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel de mieux informer les EPCI et les commerçants sur les aides financières et l'ingénierie disponibles pour les projets complexes. Cela nécessite de prendre appui sur une large diversité d'acteurs impliqués, notamment les associations. En renforçant la communication et la coordination entre les différents acteurs, il sera possible de lever les freins tels que la fracture numérique, les difficultés de mobilité, et les infrastructures inadaptées, afin de garantir un développement harmonieux et inclusif des commerces de proximité.

F. Éducation et accompagnement des familles

L'amélioration de l'accès à l'éducation dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : accompagner l'inclusion numérique des parents dans l'accès à l'éducation et donner envie de poursuivre des études. Pour ce faire, il est essentiel de réduire la fracture numérique entre les établissements scolaires et les parents d'élèves. Cela nécessite une sensibilisation au numérique des parents par les agents d'accueil et les Services Civiques, ainsi qu'une ouverture de l'école et du collège à un triptyque Parents/Équipes éducatives/Enfants. Des initiatives telles que le Service Civique, bien développé et mobilisable dans des lieux équipés d'ordinateurs et utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE), sont cruciales. Les agents d'accueil, relevant du Département, doivent également bénéficier d'une formation adéquate pour assurer un premier accueil efficace des parents. Cependant, des défis subsistent, notamment le potentiel insuffisant de volontaires pour le Service Civique, la fracture linguistique, la capacité de réception du plan de communication.

Le renforcement des partenariats entre les établissements scolaires et les acteurs extrascolaires est une autre priorité clé. L'objectif est de fluidifier le parcours de l'élève, d'ouvrir le monde du travail aux élèves, et d'associer les partenaires aux réunions de bassin « connaître et reconnaître ». Cela passe par l'action des référents à l'Insertion Professionnelle et Relation École/Entreprise (RIPREE), en lien avec la politique d'établissement via le parcours avenir, et le renforcement du lien école/entreprises dès la 4ème. Des partenariats avec le secteur public, le CROUS, et les professionnels, notamment pour les internats, sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment les différences culturelles entre les acteurs et la nécessité de trouver un emploi durable pour les jeunes.

Enfin, une attention particulière doit être portée à l'amélioration de l'égalité des chances et à l'incitation à la réadaptation et à la poursuite des études du collège jusqu'au supérieur, y compris pour les apprentis. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel de rendre le monde du travail plus ouvert et attractif, de travailler l'enjeu de mobilité avec les familles, de mieux répartir les internats sur le territoire et d'offrir un cadre aux jeunes en difficulté avec l'école. Des initiatives telles que le « Plan pour notre école dans les territoires ruraux » et la liaison élémentaire/collège (CM2/6ème) sont également des priorités identifiées. Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir un accès à l'éducation à la hauteur des enjeux actuels, en levant les freins tels que la fracture numérique, les différences culturelles, et les inégalités territoriales.

G. Accès aux sports et activités physiques

L'amélioration de l'accès aux sports et aux activités physiques dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : inciter et faciliter les activités physiques et sportives pour tous les publics, notamment pour les personnes en situation de handicap, les demandeurs d'emploi (dispositif « stade vers l'emploi »). Pour ce faire, il est essentiel d'inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques. Cela nécessite d'augmenter le nombre de pratiquants, de promouvoir les bénéfices pour la santé physique et mentale, et de lutter contre la sédentarité, notamment liée aux écrans. Des initiatives telles que les « passeurs » (professeurs EPS, éducateurs sportifs des clubs), les maisons sport santé, les dispositifs incitatifs comme les pass'sport et les licences UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), ainsi que les forums de sensibilisation aux différentes disciplines sportives, sont cruciales. Le « sport sur ordonnance » est également un levier important pour encourager la pratique sportive. Cependant, des défis subsistent, notamment le coût des licences et des équipements individuels, ainsi que l'éloignement et la disponibilité des équipements, principalement dans les territoires ruraux.

Permettre aux personnes en situation de handicap et aux publics séniors d'accéder aux pratiques sportives est une autre priorité clé. L'objectif est d'augmenter le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant un sport ou des activités physiques. La labellisation des structures, la volonté des dirigeants d'association à inclure les personnes en situation de handicap, et la capacité à communiquer sur l'offre en direction de ces personnes et de leur entourage sont des éléments cruciaux. Le concours des grands acteurs de l'accompagnement du handicap, comme l'Association APF France Handicap, et la mise en place de sections handisports et/ou sport inclusif dans les clubs sportifs sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment la nécessité de réaliser un état des lieux des sections handisports et sport inclusif dans les clubs.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la formation des acteurs bénévoles à l'encadrement des publics et à la mutualisation des équipements. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel d'augmenter le nombre d'encadrants et d'améliorer leur qualification. La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAIES) finance la formation des bénévoles des associations sportives via le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation (FCJE). La mutualisation des équipements et des personnels entre des communes proches, le conventionnement avec les associations pour l'utilisation d'équipements sportifs communaux, et la mise en place de conventions d'occupation de salles de sport d'établissements scolaires avec les associations sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment la capacité pour les associations à monter des projets en vue d'obtenir des financements, la capacité à conserver les bénévoles formés, et la nécessité de susciter l'envie de devenir encadrant par le biais de la formation et de l'accès à la formation.

H. Accès à la culture

L'amélioration de l'accès à la culture dans le département du Nord repose sur des enjeux majeurs : favoriser les pratiques et l'accès à toute forme de culture, et utiliser la culture comme levier du vivre ensemble. Pour ce faire, il est essentiel de développer les partenariats et les stratégies interinstitutionnelles et de diversifier les chemins d'accès vers la culture. Cela nécessite une clarté et une lisibilité dans les dispositifs existants, une « déspecialisation » des publics entre structures culturelles, et une mise en synergie des acteurs locaux pour davantage d'interactions entre territoires, institutions et disciplines artistiques.

Des initiatives telles que le renforcement de la coordination et du dialogue entre les collectivités publiques compétentes, le développement des initiatives locales de sensibilisation et médiation culturelles, et le développement du « aller-vers » et des actions « hors les murs » sont cruciaux. Cependant, des défis subsistent, notamment la baisse générale des crédits de la culture, l'absence d'éléments de diagnostic qualitatifs en matière d'accessibilité culturelle, et l'hétérogénéité des publics. Utiliser la culture comme levier du vivre ensemble est une autre priorité clé. L'objectif est de lutter contre l'illettrisme, de développer une logique de parcours éducatif et culturel, notamment en faveur de la jeunesse, et d'améliorer la pratique

culturelle. Cela passe par le déploiement de la lecture publique, la mise en réseau des bibliothèques, et la mise en relation avec les acteurs de l'inclusion numérique et de l'inclusion. Des structures et actions culturelles de proximité, ainsi que la poursuite de la politique de soutien à la vie culturelle à l'échelle des territoires, sont également des leviers importants. Cependant, des défis subsistent, notamment la difficulté du repérage de l'illectronisme, le manque de diversité des pratiques culturelles, et l'inégalité de l'offre culturelle sur le territoire.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la facilitation de l'appropriation des pratiques culturelles pour tous. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel d'élargir l'accès à la culture aux différents publics, notamment ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), du secteur rural, des personnes à mobilité réduite, etc. Cela nécessite des programmations « hors les murs », des visites virtuelles via les réseaux sociaux, la promotion du Pass-culture, et l'élaboration d'un guide des ressources culturelles inclusif et accessible. Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir un accès à la culture à la hauteur des enjeux actuels, en levant les freins tels que l'autocensure et les barrières psychologiques.

I. Inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme : la feuille de route « France Numérique Ensemble »

Dans le Nord, 326 500 personnes de 15 ans ou plus, soit près d'une personne sur six, sont en situation d'illectronisme dans un contexte de dématérialisation important des services publics et privés. Ainsi, dès 2017, l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme ont été identifiées comme une des problématiques prioritaires du premier SDAASP. Parallèlement, depuis 2019, l'État et le Département œuvrent conjointement pour le rétablissement de services publics de proximité et l'accompagnement de la population rencontrant des difficultés dans l'usage du numérique avec le développement de 52 France Services (dont 9 gérées par le Département) et l'animation d'un réseau de 80 conseillers numériques.

Dans le cadre des travaux d'actualisation du SDAASP 2025-2030, l'État et le Département ont poursuivi leur engagement conjoint avec la déclinaison de la feuille de route nationale « France Numérique Ensemble » (FNE). Les ambitions portées par cette feuille de route concourent aux objectifs du SDAASP et constituent un volet transversal irriguant l'ensemble des thématiques et faisant partie intégrante de ce schéma. La Région Hauts-de-France est associée à cette gouvernance partagée en faveur de l'inclusion numérique pour une optimisation et une mobilisation conjointe des expertises.

Les actions de la feuille de route « FNE » se structurent autour de quatre enjeux majeurs : renforcer les compétences numériques des citoyens, améliorer l'accessibilité des services numériques, assurer une coordination nationale et territoriale efficace et promouvoir un numérique plus responsable et durable.

Elles s'organisent selon cinq orientations stratégiques :

- développer la formation des acteurs (appui sur un diagnostic des besoins, élaboration d'une stratégie de déploiement) ;
- sécuriser les dispositifs (identification et mobilisation des financeurs potentiels dans une logique d'équité territoriale) ;
- renforcer le maillage et la coordination des acteurs (identification et mobilisation des acteurs, gouvernance départementale et pilotage territorial, réseau de communication externe) ;
- déployer un numérique responsable et solidaire (état des lieux et mise en réseau des acteurs, mise en place d'un processus / une logistique, connexion solidaire) ;
- affiner la compréhension des enjeux (appui sur l'observation pilotée par la Région et le hub d'inclusion numérique Les Assembleurs) et l'outillage des acteurs.

J. Les mobilités solidaires

L'objectif principal, pour la thématique des mobilités solidaires, est de veiller à la bonne articulation des travaux du SDAASP avec ceux des COM (Contrats Opérationnels de Mobilité) et des PAMS (Plan d'Action

en faveur de la mobilité Solidaire). Pour ce faire, il est essentiel de diffuser l'information sur l'avancement des travaux menés dans le cadre des COM et des PAMS et de présenter les actions concrètes des quatre bassins de mobilité concernant le territoire du Nord. Le deuxième objectif sera d'assurer des retours des acteurs de terrain via un canal de remontée d'informations et d'alerte.

Le premier objectif consiste donc à diffuser de l'information sur l'avancement des travaux et à présenter les actions concrètes des COM et des PAMS des 4 bassins de mobilité concernant le territoire du Nord. Cet objectif nécessite notamment la formation des prescripteurs de la mobilité, la sensibilisation des copilotes aux travaux menés par les COM et PAMS, l'expérimentation de plateformes ressources permettant aux usagers d'accéder aux acteurs de mobilités, la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du SDAASP pour diffuser l'information des travaux menés dans le cadre des PAMS et par une présentation ponctuelle en Comité Technique (CoTech) SDAASP de l'état d'avancement des travaux des COM et PAMS. Cependant des défis subsistent, notamment la nécessité d'explications sur le lien PAMS/SDAASP, le manque de lisibilité et de coordination des dispositifs ainsi que l'évitement des doublons entre les travaux menés au niveau des bassins de mobilité et au niveau départemental.

Le deuxième objectif est d'assurer des retours de terrain des acteurs via un canal de remontée d'informations et d'alerte pour alimenter les travaux des COM et des PAMS. Pour répondre à ces besoins, il est essentiel de mettre en place un système aller-retour, de mettre en avant des projets de territoire à reproduire sur d'autres territoires et de s'appuyer sur une multiplicité d'acteurs, notamment les prescripteurs de mobilité (associations, EPCI, etc.). Ces actions, associées à une gouvernance renouvelée et stable, permettront de garantir des mobilités solidaires à la hauteur des enjeux actuels.

IX. Gouvernance, suivi et animation du SDAASP

L'État et le Département portent l'ambition de faire vivre le Schéma en tant que document de référence de la politique d'accessibilité des services au public. Ils s'engagent à assurer sa mise en œuvre et son suivi durant les six prochaines années.

Dans cet objectif, une gouvernance partenariale a été définie conjointement. Elle s'appuie à la fois sur les partenaires experts des politiques sectorielles en interaction avec le SDAASP (entrée thématique) et les partenaires locaux au premier rang desquels figurent les élus des communes et intercommunalités du territoire (entrée territoriale). Les instances de suivi et de pilotage du SDAASP :

A. Gouvernance du SDAASP / FNE au niveau départemental

Le schéma est copiloté par la Préfecture du Nord et le Département du Nord, en lien avec les partenaires dont les EPCI et la Région.

1. Les instances de pilotage

a. Un Comité de pilotage

Instance d'arbitrage présidée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental ou leurs représentants.

Ce CoPil :

- assure le portage politique du schéma ;
- évalue les besoins territoriaux ;
- valide le bilan annuel d'exécution et les propositions d'actualisation des actions du Schéma, soumises par le Comité technique ;
- examine les éventuels points de blocage et détermine les moyens de mise en œuvre adéquats.

Le Comité de pilotage se réunit a minima une fois par an en fin d'année et à chaque fois que son avis est requis. Il rassemble des représentants du Conseil régional, des EPCI et les signataires de la convention de mise en œuvre du Schéma.

b. Un Comité technique

Il a pour mission d'assurer le suivi et l'animation opérationnelle du Schéma. Ce Cotech :

- centralise, consolide et analyse les contributions des territoires (notamment à partir des éléments émanant des Comités territoriaux de suivi/d'animation), des pilotes des actions thématiques et référents des différentes dimensions transversales ;
- prépare le bilan annuel de la réalisation du Schéma présenté au Comité de pilotage ;
- émet des préconisations d'actualisation du programme d'actions du Schéma, en lien avec les propositions issues des groupes de travail thématiques et des rencontres territoriales ;
- prépare les réunions du Comité de pilotage.

Le Comité technique se réunit courant juin et novembre de chaque année. Il rassemble des représentants des services désignés compétents au sein de la Préfecture et du Conseil départemental du Nord ainsi que techniciens des autres signataires de la convention de mise en œuvre du Schéma invités à siéger dans cette instance.

2. Le rôle du pilote départemental

Il est désigné par la structure partenaire du SDAASP consiste notamment à :

- coordonner le travail des pilotes thématiques des territoires ;
- rendre compte de l'avancée des travaux en Comités techniques et lors des Comités de pilotage ;
- apporter une expertise autant que de besoin.

B. Principes de gouvernance du SDAASP / FNE au niveau de l'arrondissement

1. Un Comité Territorial d'Animation (CTA)

Organisé par le directeur délégué de la Direction Relation aux Nordistes et Stratégie Partenariale (DRNSP) et le sous-préfet, est réuni courant octobre de chaque année. Le CTA :

- élabore le bilan de l'année ;
- dresse des perspectives.

Ces éléments alimentent le Comité technique départemental prévu en novembre de chaque année.

Participent au CTA, les représentants des EPCI de l'arrondissement (président/techniciens), les représentants des pilotes territoriaux de l'arrondissement et éventuellement les animateurs des groupes de travail (+ éventuellement les référents des dimensions transversales).

2. Un Comité Territorial de Suivi (CTS)

Organisé par le directeur délégué de la Direction de la Relation aux Nordistes et de la Stratégie Partenariale du Département du Nord et le sous-préfet, est réuni en avril ou mai de chaque année. Il permet :

- de coproduire le contenu des feuilles de route territoriales thématiques ;
- de mettre en réseau et de promouvoir la transversalité sur le territoire ;
- d'analyser et d'orienter l'activité des groupes de travail thématiques constitués ou à constituer ;
- d'émettre des recommandations à faire remonter au niveau départemental.

Ces éléments alimentent le Comité technique départemental prévu en juin de chaque année.

Participent à ce CTS, les représentants des EPCI de l'arrondissement (président/techniciens), les représentants des pilotes thématiques de l'arrondissement (ainsi qu'éventuellement les référents des dimensions transversales) et les représentants des partenaires du territoire.

3. Rôle du pilote territorial

Le pilote territorial coordonne les travaux sur le territoire dans sa thématique **en s'appuyant sur la déclinaison territoriale du SDAASP** (basée sur les fiches action de chaque thématique). Il est entendu que les fiches produites en 2024 durant la phase d'élaboration du SDAASP 2025-2030 peuvent être amendées et enrichies par le pilote territorial en lien avec partenaires locaux au cours des travaux des groupes et lors

du Comité Territorial de Suivi (CTS). Le pilote territorial est force de proposition pour renforcer sur les liens entre les différentes thématiques du Schéma et les dimensions transversales.

4. La future cartographie des Services Publics expérimentée par la Délégation Interministérielle à la Transformation Publique (DITP)

Dans le cadre du renforcement de l'accès physique aux services publics, le Gouvernement a réaffirmé l'importance d'un maillage territorial adapté, complémentaire aux canaux numériques et téléphoniques. Le déploiement des France Services et la désignation de sous-préfets en charge de l'accessibilité traduisent cette ambition. Un outil de cartographie nationale est en cours de conception pour visualiser les implantations physiques, évaluer leur pertinence territoriale et accompagner les décisions de création, suppression ou mutualisation des services.

Ce projet repose sur une approche mutualisée impliquant les territoires, les préfets, les collectivités et des acteurs spécialisés. L'objectif est d'offrir une vision précise des besoins locaux en intégrant des données qualitatives (capacité, activité, disponibilité) afin d'orienter les actions vers un service public de proximité adapté aux spécificités locales.

Cet outil national de cartographie des implantations physiques devrait permettre d'objectiver la présence territoriale des services publics, d'identifier les zones sous-dotées ou surconcentrées, et d'évaluer les impacts des projets d'évolution du maillage territorial (créations, suppressions, mutualisations). Cet outil intégrera des données qualitatives (capacité, activité, disponibilité) pour une analyse fine des besoins locaux. Il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SDAASP.

5. Geo2France : Un outil collaboratif pour faciliter les travaux du SDAASP et les capitaliser

La plateforme Geo2France constitue un outil collaboratif stratégique pour le futur SDAASP, grâce à sa capacité à centraliser et à visualiser des données territoriales complexes. En intégrant des informations géographiques et socio-économiques. Sa dimension collaborative favorisera l'implication des différents partenaires du SDAASP pour co construire des solutions adaptées. Enfin, son interopérabilité et ses fonctionnalités constitueront une aide à la décision.

Synthèse des orientations thématiques et des actions

Accès aux droits

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité du service public Développer les démarches d'« aller-vers » 	<ul style="list-style-type: none"> UDCCAS Département du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité Numérique (FNE) Illettrisme
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Travailler le parcours de l'utilisateur Assurer une meilleure lisibilité du réseau d'acteurs dans le rôle et les démarches des publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> Bornes repères/tables numériques à généraliser ; Démarche « Aller-vers les Nordistes » (Département) ; Galaxie des intervenants sur laquelle s'appuyer (Restos du Cœur, épiceries solidaires, etc.) ; Cartographie du SILLAB et de Soliguide. 	<ul style="list-style-type: none"> Complexité de l'écosystème (usagers et professionnels) ; Complexité des démarches administratives ; Problématique de l'intégration des questions de handicap/transport ; Couverture du territoire inégale.
<p>OP : Structurer l'accueil (inconditionnel) de proximité > Contact > Ecoute > Traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter la résolution de la démarche administrative pour l'utilisateur ; Améliorer la distinction entre premier et second niveau ; Créer de la proximité / un lien social entre les différents acteurs ; Mettre en place une porte d'entrée identifiée de l'accès aux droits. 	Permanences délocalisées (antennes, structures d'accueil, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Question de la pérennisation des formations des accueillants (large vague pour commencer, puis annualisation ?) ; Temporalité courte des décisions ; Différences de périmètres d'action ; Moyens/Capacités d'actions limités.
<p>OP : Améliorer l'information à destination des publics éloignés et en situation de fragilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Aboutir à un meilleur accueil inconditionnel ; Améliorer la visibilité du réseau / les démarches administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> Les « retours sur investissement » (enquêtes de satisfaction) ; Méthodes comme « Simple et clair » et « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), etc. à développer ; Aide à l'accès au droit via le CDAD (conseil Départemental de l'accès au droit) partenariat avec les acteurs locaux, médiation, conciliation... Soliguide à mieux faire connaître et à enrichir ; Amélioration de la signalétique dans les communes. 	<ul style="list-style-type: none"> Changement de gouvernance ; Précarité des contrats d'accueil [turnover des conseillers France Service (FS)] ; Fracture numérique.

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Partager une définition/conception commune de l'accueil	Structurer l'accueil (inconditionnel) de proximité Contact > Écoute > Traitement
Avesnes-sur-Helpe		
Cambrai		
Valenciennes		
Lille		
Dunkerque		

Petite enfance • Soutien à la parentalité

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
<ul style="list-style-type: none"> Faire correspondre l'offre de services aux familles avec les besoins des territoires Accompagner les parcours et répondre aux besoins émergents de services aux personnes 	<ul style="list-style-type: none"> CAF Département du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> Numérique (FNE) Mobilité Santé Participation des habitants / usagers
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Améliorer l'accessibilité des services</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'utilisation des outils pour la parentalité par les parents ; Intégrer des problématiques exprimées par les parents ; Intégrer les parents dans la réflexion des actions entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Large diversité d'acteurs impliqués (associations) ; Lieux ressources (CAF/CD) ; Espace Rencontre (ER) ; Médiation familiale. 	Manque de communication sur les actions possibles
<p>OP : Elaborer une stratégie de rééquilibrage territorial de l'offre de services</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un meilleur accès aux structures de petite enfance par les parents ; Aboutir à un accueil réellement universel. 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'aides à l'installation pour les porteurs d'offres privés ou public ; Solutions de financement de l'accueil en petite enfance (Equipement d'Accueil du Jeune Enfant - EAJE) ; Développement des Relais petite enfance (maillage territorial, augmentation du nombre d'animateurs) et Mise en œuvre du « parcours arrivée de l'enfant » ; Développement et promotion du site monenfant.fr ; Accompagnement global des professionnels du Département ; Instances de concertation systématique adossées aux comités des financeurs visant la complémentarité et diversification des offres de services. 	Difficultés géographiques d'accès pour les parents
<p>OP : Renforcer l'articulation des offres de service, la prévention précoce et prévenir/accompagner les violences intrafamiliales</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir des moyens à long terme aux familles ; Permettre la mise en place d'actions de long terme. 	Les possibilités de partenariat inter-collectivités [avec le SDSF ou les Conventions Territoriales Globales (CTG)]	Difficulté pour les parents de se projeter à long terme

Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Développer et renforcer l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir des moyens et permettre la mise en place d'actions de long terme pour les familles ; Améliorer la prise en charge des familles connaissant une situation de handicap ; Améliorer la coordination entre les acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du partenariat acteurs de la petite enfance et insertion. Convention Caf / France Travail - Caf / CD (Direction retour à l'emploi et action sociale) ; Développement de crèches AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) - expérimentations en cours (Tourcoing) ; Accompagnement et soutien aux solutions proposées par les Service d'Aide à Domicile (SAAD) (familles monoparentales en parcours d'insertion + accueil sur des horaires atypiques au domicile des parents) ; Renforcement des actions de prévention de l'épuisement parental ; Pôles ressources handicap des services d'aide et d'accompagnement à la parentalité ; Milieus adaptés (à conforter). 	<ul style="list-style-type: none"> Disparités en termes de prise en charge de certains handicaps ; Difficulté d'offre de service ; Manque d'adaptation des lieux ordinaires ; Manque de couverture des parents.

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Développer le lien services aux familles (Dénomination de l'action proposée : créer/développer un réseau d'acteurs afin de renforcer les actions de prévention et l'offre de service petite enfance et parentalité)	Renforcer l'articulation des offres de service, la prévention précoce et prévenir / accompagner les violences intrafamiliales
Avesnes-sur-Helpe	Création d'une instance territoriale parentalité Non-identifiée en juillet 2024	
Cambrai	Faciliter la capacité des parents à agir pour co construire des solutions au plus proche de leurs besoins	Améliorer l'accessibilité des services
Valenciennes	Généraliser la mise en place de comités de concertation partenariaux « petite enfance » Non-identifiée en juillet 2024	Élaborer une stratégie de rééquilibrage territorial de l'offre de services
Lille	Développer les démarches d'aller-vers les parents ou les enfants les plus éloignés des services	
Dunkerque	Assurer un portage institutionnel pour mieux articuler les offres de service, la prévention précoce et prévenir / accompagner les violences intrafamiliales	Renforcer l'articulation des offres de service, la prévention précoce et prévenir / accompagner les violences intrafamiliales

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
<ul style="list-style-type: none"> L'accès à la prévention et la promotion de la santé L'accompagnement des initiatives innovantes La coconstruction des politiques d'accès à la santé au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> ARS CPAM Département du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité Numérique (FNE) Illétrisme Illectronisme Soutien à la parentalité Démocratie participative
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Développer l'accès à la prévention et l'accès aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accès à la prévention et aux soins ; Mieux répondre aux besoins spécifiques des différents publics ; Accompagnement des publics en grande difficulté dans l'accès aux soins (notamment un accompagnement physique, si nécessaire). 	<ul style="list-style-type: none"> Maillage territorial sur lequel prendre appui [Services de Prévention Santé (SPS), actions territorialisées des CPAM, Protection Maternelle et infantile (PMI), etc.] ; Initiatives liées à la santé (contrats de ville, contrats locaux de santé, conseils locaux en santé mentale) avec le soutien des EPCI ; Dispositifs d'aller vers (bus de prévention, adultes relais, etc.) ; Les Maisons Sport Santé (cahier des charges national avec ajustements en fonction des territoires) visent le sport et les activités physiques adaptées. 	<p>Lisibilité de l'offre et des ressources</p>
<p>OP : Accompagner les initiatives des professionnels de santé et les faire connaître auprès des usagers</p> <p>Amélioration de l'accès et de l'offre de santé, principalement sur les territoires déficitaires, et, notamment au profit de publics qui ont peu recours aux soins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Inciations financières à l'installation de professionnels de santé (zonages) ; Développement des centres de santé (dont Maisons Nord Santé), Maisons de Santé pluri Professionnelles (MSP) et des équipes de soins primaires ; Développement de la télémédecine (en lien avec l'assurance maladie) dispositif aujourd'hui très réglementée. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'initiatives dans les territoires; Restrictions d'accès à la santé liée au « tout numérique » pour certains publics ; Vieillesse population médicale ; Manque d'attractivité des métiers de soignant ; Difficulté pour conserver les compétences sur le territoire (concurrence entre communes) ; Difficulté d'accès aux professionnels de santé, délais d'attente, désert médical (manque de médecin référent / traitant ; santé mentale ; dentiste...).
<p>OP : Mieux faire connaître aux habitants / usagers les politiques mises en place pour faciliter leur accès à la prévention et aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre le débat et la diffusion de l'information autour de l'accès à la santé ; Inclure les usagers au cœur de leur prise en charge ; Développer l'éducation à la santé (prévention). 	<ul style="list-style-type: none"> Les Conseils territoriaux de santé (2 instances de démocratie en santé dans le Nord) Métropole-Flandres / Hainaut ; Les usagers/patients, avec approche participative (MSP) du Kruysbellaert à Petite-Synthe (Développement de la santé communautaire) [sous réserve des suites données à cette expérimentation par l'État] ; Relais des grandes campagnes de santé publique. 	<p>Communication insuffisante sur l'offre existante et la promotion de la santé.</p>

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Faciliter l'accès à l'information en santé des habitants et usagers	Développer le recours à la prévention et l'accès aux soins
Avesnes-sur-Helpe	Développer la prévention et travailler à lever les freins à l'accès aux soins	
Cambrai	Améliorer et faciliter les parcours de santé des habitants du territoire grâce à une dynamique locale partagée entre acteurs et partenaires en s'appuyant sur l'existant	Travailler les politiques d'accès à la santé au niveau local en les partageant avec les différents acteurs et habitants/usagers
Valenciennes	Du village santé à la santé au cœur du village	
Lille	Renforcer les démarches « d'aller-vers » en s'appuyant sur les dynamiques existantes	
Dunkerque	Mieux accompagner les publics en grande difficulté dans l'accès à la santé	Développer le recours à la prévention et l'accès aux soins

Emploi et formation

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
<ul style="list-style-type: none"> Apporter des réponses aux problématiques de fragilité sociale des usagers en recherche d'emploi et en insertion Améliorer l'information et la communication 	<ul style="list-style-type: none"> France Travail DDETS Département du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité Numérique (FNE) Santé Transfrontalier Illettrisme Education
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Faciliter le parcours des demandeurs d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Repérage des publics isolés en vue de les remobiliser pour les raccrocher aux offres d'accompagnement du Réseau Pour l'Emploi (RPE) ; Favoriser une prise en charge « globale » des problématiques (publics ARSA et non ARSA) ; Multiplier les actions en direction des différents publics ; Contribuer à prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA. 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion à destination des publics en difficulté d'accès aux mesures et prestations de droit commun portées par le réseau des acteurs pour l'emploi (accompagnement, immersion, POEI, VAE, formations, aides...); Méthodes comme « Simple et clair » et « Facile À Lire et à Comprendre » (FALC), etc. à étendre ; Découverte des métiers pour les publics jeunes dans les éta. scolaires, casser les représentations dépassées de certains métiers et les rendre attractifs, plan d'actions concerté des acteurs de l'emploi et des filières sur des semaines thématiques, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Freins périphériques à l'emploi et à la formation (garde d'enfant, mobilité, logement, santé physique et psychologique, estime de soi, numérique, etc.) ; Coordination / complémentarité / travail en bonne intelligence ; Discriminations à l'embauche.
<p>OP : Améliorer l'adéquation entre offre et demande</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire du nouveau Réseau Pour l'Emploi (RPE) une instance plus réactive et opérationnelle en fonction des réalités et opportunités des territoires ; Des professionnels mieux armés pour apporter des réponses adaptées à la diversité des publics (accompagnement, orientation, formation, recrutement, lever les freins sociaux à l'emploi) ; Bénéficier d'une cartographie globale actualisée ; Changer le regard des entreprises sur le handicap, la jeunesse, etc ; Diminuer les tensions sur le marché du travail (aménagement du temps de travail, souplesse, semaine de 4 jours, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau des acteurs de l'emploi à l'échelle des nouveaux « Comités Locaux Pour l'Emploi – CLPE » (Plans d'actions concertés vers les entreprises), outils communs de diagnostic (cf. « Dites-le nous une fois »), un seul point d'entrée par territoire avec articulations France Travail, Maisons Nord Emploi, Missions locales, PLIE, APEC, Cap emploi, OFIL... Déploiement des nouveaux Comités Locaux Pour l'Emploi – CLPE et des groupes de travail opérationnels ; Dispositif <i>Les Entreprises s'engagent</i> (handicap, jeunes, sobriété...); Développement de DORA en lien avec Soliguide pour une mobilisation exhaustive par tous de l'offre au bénéfice des usagers ; « Recruter autrement » et valoriser les entreprises qui innovent ; Promotion des métiers en tension et des filières porteuses ; Déploiement de contrats aidés, des immersions, etc. et promotion de la méthode de recrutement par simulation 	<ul style="list-style-type: none"> Inadéquation entre offre et demande de formation ; Volatilité du marché du travail ; Vieillesse population médicale ; Manque d'attractivité des territoires, de certains métiers ; Disponibilité des entreprises ; Multiplicité des outil.

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Prospection partagée (accompagner les entreprises pour faire connaître l'offre de services du territoire et remonter leurs besoins spécifiques avec une finalité, plus d'emploi)	Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande
Avesnes-sur-Helpe	Interconnaissance de l'offre de services par les partenaires	Faciliter le parcours des demandeurs d'emplois
Cambrai	Lever les freins périphériques à l'emploi	
Valenciennes	Développer les démarches d'aller-vers au bénéfice des personnes très éloignées du monde du travail	
Lille	Lever les freins à l'emploi : la solution en un clic (diffuser et communiquer de manière lisible les outils existants – comme Soliguide, Dora, ou autre – et les utiliser pour assurer un diagnostic continu permettant d'ajuster l'offre de service sur le territoire)	
Dunkerque	Le repas de la solidarité (sensibiliser les demandeurs d'emploi aux métiers de la restauration en contribuant à la confection d'un repas solidaire)	

Commerces de proximité

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les démarches structurées d'aménagement commercial en milieu rural Soutenir l'économie locale de qualité en favorisant les débouchées commerciales de proximité Faciliter l'information des élus locaux sur les dispositifs existants pour les commerces de proximité 	A définir	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité Numérique (FNE) Santé Contrat PLV
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Développer la diversification de l'accessibilité à l'offre de commerces à une échelle locale</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la présence commerciale en milieu rural et en QPV ; « Conforter des offres accessibles à tous » ; « Développer la digitalisation des commerces de proximité » ? ; Meilleure liaison commerces / mobilités douces (hubs multimodaux) tiers lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositifs nationaux / régionaux / communaux d'aide / protection des commerces (cœur de ville/petites villes de demain, etc.) ; Existence de structures ; Commerce périurbain/souhait d'implantation de commerces plus spécialisés à développer ; Digitalisation ; Vente directe bien développée « ou initiatives (AMAP) » ; Aide pour développer la vente en ligne (régional/Fonds FEDER) Diversité d'acteurs pour aider (collectivités) ; Dispositif dernier commerce existant (milieu rural) 	<ul style="list-style-type: none"> Fracture numérique ; Difficultés de mobilité ; Infrastructures inadaptées ; Difficulté de recrutement ; Concentration des commerces.
<p>OP : Rendre plus accessible l'offre commerciale en milieu rural et en QPV</p> <ul style="list-style-type: none"> Meilleure accessibilité des produits locaux et de qualité ; Développement de la diversification des activités commerciales et de services. 	<ul style="list-style-type: none"> Labels de qualité ; Commerces locaux itinérants, épiceries solidaires (notamment itinérantes), marchés ; Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) ; Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), BGE, etc. Acteurs de la création d'entreprises au sens large cible pour l'implantation de commerces en QPV (ressources en matière de développement) ; Développement de halles couvertes. 	<ul style="list-style-type: none"> Prix des produits ; Précarité alimentaire.
<p>OP : Améliorer la communication sur les aides et les outils existants pour les territoires</p> <p>Meilleure information sur les aides et outils disponibles à destination des EPCI et des commerçants (aides financières et ingénierie sur les projets complexes)</p>	Prendre appui sur une large diversité d'acteurs impliqués (associations)	

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Mise en place d'un groupe de travail, task force d'accompagnement des porteurs de projet et collectivités	Améliorer la communication sur les aides et les outils existants pour les territoires
Avesnes-sur-Helpe	Renouveau du commerce de proximité ; envisager le regroupement commercial	Développer la diversification de l'accessibilité à l'offre de commerces à une échelle locale
Cambrai	Revitalisation du commerce en milieu rural : de la stratégie aux actions	
Valenciennes	Thématique non traitée	
Lille	Un service de livraison décarbonée (gestion du dernier km) pour les commerçants, pharmaciens etc. et à l'échelle d'un bassin de vie (masse critique) et en open source	
Dunkerque	Préfigurer un guichet unique consacré à la reprise/création de commerces de proximité	

Éducation et accompagnement des familles

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'inclusion numérique des parents dans l'accès à l'éducation Donner envie de poursuivre des études 	<ul style="list-style-type: none"> Education Nationale Département du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité Numérique (FNE) Accès aux droits Emploi / Insertion / Formation
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Réduire la fracture numérique entre les établissements scolaires et les parents d'élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser au numérique des parents par les agents d'accueil et les Services Civiques ; Ouverture de l'école/du collège (triptyque Parents/Prof/Enfants). 	<ul style="list-style-type: none"> Service Civique bien développé avec possibilité de mobilisation (via la mutualisation) dans des lieux mis à disposition avec des ordinateurs et utilisation de Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) ; Des agents d'accueil qui relèvent du Département, formation à parfaire (1er accueil des parents par les secrétaires de collège). 	<ul style="list-style-type: none"> Manque possible de service civique ; Pas de garantie que le service civique aille au bout de son contrat (trouve un emploi durable) ; Fracture de la langue (OEPRE: Ouvrir l'École Pour la Réussite des Élèves) ; Capacité de réception du plan de communication ; Mobilisation des délégués du préfet (dans les QPV).
<p>OP : Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et les acteurs extra-scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Fluidification du parcours de l'élève ; Ouverture du monde du travail aux élèves ; Association des partenaires aux réunions de bassin « connaître et reconnaître » 	<ul style="list-style-type: none"> Référent à l'Insertion Professionnelle et Relation Ecole/Entreprise (RIPREE) en référence à la politique d'établissement via le parcours avenir et renforcement du lien école/entreprises dès la 4^e ; Partenariat Secteur public/CROUS/ Professionnels (internats). 	<p>Cultures différentes des « acteurs » pas de côté à faire (trouver un emploi durable)</p>
<p>OP : Améliorer l'égalité des chances, inciter à la réadaptation et à la poursuite des études du collège jusqu'au supérieur (apprentis compris)</p> <ul style="list-style-type: none"> Rendre plus ouvert et attractif le monde du travail ; Offrir une meilleure répartition des internats sur le territoire et un cadre à des jeunes en difficulté avec l'école ; Travailler l'enjeu de mobilité avec les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat Secteur public / CROUS / Professionnels (internats) ; « Plan pour notre école dans les territoires ruraux ». 	<p>La liaison élémentaire / collège (CM2 / 6^e)</p>

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Repérer les familles sur un territoire adapté pour impulser des actions d'appropriation des outils en amont du collège	Réduire la fracture numérique entre les établissements scolaires et les parents d'élèves
Avesnes-sur-Helpe	Mobiliser les parents d'élèves en prenant appui sur le numérique	
Cambrai	Mettre en place une synergie partenariale pour accompagner le parcours de l'enfant	Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et acteurs extra-scolaires
Valenciennes	Développer les instances d'alliances éducatives sur l'ensemble du territoire	
Lille	Aller vers les parents pour réduire la fracture numérique	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la fracture numérique entre les établissements scolaires et les parents d'élèves ; Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et acteurs extra-scolaires.
Dunkerque	Le numérique comme outil mobilisateur pour tous les parents	

Accès aux sports et activités physiques

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
Communiquer / Développer / Former Inciter/faciliter les activités physiques et sportives pour tous les publics, notamment, pour les personnes en situation de handicap)	<ul style="list-style-type: none"> • CDOS • Département du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité • Education • Santé
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives ; • Bénéfice pour la santé physique et mentale ; • Lutter contre la sédentarité notamment liée aux écrans et augmenter la pratique chez les publics éloignés (mères de famille, jeunes filles en QPV, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Via les « passeurs » (professeurs EPS, éducateurs sportifs des clubs), maisons sport santé, dispositifs incitatifs comme les pass'sport / licences UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), les forums avec mise en situation pour faire connaître les différents sports et les comités et clubs sportifs en territoire ; • Sensibilisation à différentes disciplines sportives via des dispositifs dédiés (le Nord fait ses Jeux) ; • Activités physiques et sportives sur ordonnance « sport sur ordonnance ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût des licences et des équipements individuels pour pratiquer l'activité physique ; • Eloignement et/ou disponibilité des équipements principalement dans les territoires ruraux.
<p>OP : Permettre aux personnes en situation de handicap et publics sénior d'accéder aux pratiques sportives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant un sport ou des activités physiques ; • Favoriser l'inclusion et l'autonomisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) orientation MDPH en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ou en établissement spécialisé ; • Concours de grands acteurs de l'accompagnement du handicap Association des Paralysés de France ; • Forums avec démonstration pour faire connaître les différents sports ; • Section handisports et/ou sport inclusif des clubs sportifs (état des lieux à faire). 	<ul style="list-style-type: none"> • Labellisation acquise si critères remplis (accompagnateur spécifique) ; • Volonté des dirigeants d'association à inclure les personnes en situation de handicap ; • Capacité à communiquer sur l'offre en direction des personnes en situation de handicap et de leur entourage.
<p>OP : Former les acteurs bénévoles à l'encadrement des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre d'encadrants ; • Améliorer la qualification. 	La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) finance la formation des bénévoles des associations sportives via le Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Education (FCJE)	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de l'association à monter un projet pour obtenir les financements ; • Conserver les bénévoles formés ; • Susciter l'envie de devenir encadrant par le biais de la formation (Quelle communication sur les opportunités pour devenir encadrant ?)
<p>OP : Développer la mutualisation des équipements / mise à disposition des locaux et équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension de l'offre de service pour tous les publics ; • Accroître le nombre de pratiquants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation des équipements et du personnel entre communes proches ; • Conventionnement avec les associations pour l'utilisation d'équipements sportifs communaux et de salles de sport d'établissements scolaires ; • Dispositifs soutien à l'investissement [Plateformes Territoriales Solidaires (PTS) / Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB)]. 	

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Développer la mutualisation des équipements / mis à disposition des locaux et équipements	Développer la mutualisation des équipements/ mis à disposition des locaux et équipements
Avesnes-sur-Helpe	S'appuyer sur la généralisation des 2h de sports dans les Territoires Educatifs Ruraux pour développer la pratique sportive dans le territoire environnant en s'appuyant sur les clubs sportifs ; public cible les collégiens en TER	Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques
Cambrai	Journée « Sportez-vous bien »	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques ; • Développer la mutualisation des équipements / mis à disposition des locaux et équipements.
Valenciennes	Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques dans le Valenciennois	Inciter les publics à pratiquer le sport et des activités physiques
Lille	Thématique non traitée	
Dunkerque	Mettre en place une stratégie partenariale au regard des particularités locales selon le bassin de vie et étant entendu que l'objectif général doit viser à potentialiser les objectifs de chacun	Développer la mutualisation des équipements/ mise à disposition des équipements et des moyens

Accès à la culture

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
Favoriser les pratiques et l'accès à toute forme de culture	<ul style="list-style-type: none"> DRAC Département du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité Emploi / Insertion / Formation Numérique (FNE) Education
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Développer les partenariats et les stratégies interinstitutionnelles et diversifier les chemins d'accès vers la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> Clarté et lisibilité dans les dispositifs existants ; « Déspécialisation » des publics entre structures culturelles ; Mise en synergie des acteurs locaux pour davantage d'interactions entre territoires, institutions et disciplines artistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la coordination et du dialogue entre les collectivités publiques compétentes dans une logique de contractualisation ; Développement des initiatives locales de sensibilisation et médiation culturelles dans une logique transversale et transdisciplinaire (basée sur un état des lieux pour interconnaissance des acteurs locaux) ; Développement du « aller-vers » et des actions hors les murs. 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse générale des crédits culture (Dans un contexte de contrainte budgétaire pour les collectivités) ; Absence d'éléments de diagnostic notamment qualitatifs en matière d'accessibilité culturelle/Absence d'indicateurs de réalisation fiables (suivi de cohortes, mesure des facteurs de rupture, d'isolement, de mobilités, etc.) ; Hétéronomie des publics (mobilité, précarisation, etc.).
<p>OP : Utiliser la culture comme levier du vivre ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> Lutte contre l'illettrisme/repérage ; Développement d'une logique de parcours éducatif et culturel, notamment en faveur de la jeunesse ; Amélioration de la pratique culturelle au travers d'actions de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer la lecture publique (Contrat Départemental de Lecture), poursuite de la mise en réseau des bibliothèques et mise en relation notamment avec les acteurs de l'inclusion numérique et de l'inclusion ; S'appuyer sur les structures et actions culturelles de proximité et favoriser leur mise en réseau ; Poursuivre la politique de soutien à la vie culturelle à l'échelle des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté du repérage de l'illettrisme ; Manque de diversité des pratiques culturelles ; Inégalité de l'offre culturelle sur le territoire.
<p>OP : Faciliter l'appropriation des pratiques culturelles pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> Élargissement de l'accès à la culture aux différents publics notamment ceux des QPV (en particulier les jeunes) et du secteur rural, les personnes à mobilité réduite, etc ; Améliorer l'accès à la culture « de manière autonome » ; Faire connaître aux acteurs eux-mêmes les initiatives et supports de communication existants : meilleure connaissance des professionnels du réseau existant . 	<ul style="list-style-type: none"> Programmation « Hors Les Murs », visites virtuelles (réseaux sociaux, etc.) ; Promotion Pass-culture ; Élaboration d'un guide des ressources culturelles inclusif et accessible 	Autocensure (frein psychologique)

Déclinaisons territoriales prioritaires pour 2025		
Arrondissement concerné	Libellé de l'action choisie	Objectif(s) prioritaire(s) sélectionné(s)
Douai	Développement de villages culturels éphémères et itinérants avec ateliers pluridisciplinaires portés par des acteurs locaux (culture, éducation, sport, santé...) et les structures culturelles	Développer les partenariats et les stratégies interinstitutionnelles et diversifier les chemins d'accès vers la culture
Avesnes-sur-Helpe	Création d'un groupe culture en avesnois (mise en place d'un réseau culture sur le territoire)	
Cambrai	De nouveaux chemins vers la culture (car il est préférable de privilégier le chemin plutôt que le but à atteindre)	Faciliter l'appropriation des pratiques culturelles pour tous
Valenciennes	Rencontres participatives 2- Acteurs/ Habitants	
Lille	Création du « PE2C », le Parcours des Expériences Culturelles et Citoyennes	Utiliser la culture comme levier du vivre ensemble
Dunkerque	Un passeport culturel favorisant la participation et l'accès à la culture (au sens large) pour tous les habitants	Développer les partenariats et les stratégies interinstitutionnelles et diversifier les chemins d'accès vers la culture

Inclusion numérique, « France Numérique Ensemble »

La feuille de route départementale *France Numérique Ensemble* constitue le volet « inclusion numérique » du SDAASP. Le détail du plan d'actions présenté ci-dessous est annexé au document.

Le plan d'actions de la feuille de route dans le Nord		
Développer la formation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic des outils, des formations et des besoins ; Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de déploiement des formations ; Établir un bilan et procéder à l'évaluation. 	Priorité 1 : Lille, Douai, Cambrai, Avesnes-sur-Helpe
Mieux mobiliser les dispositifs financiers présents et à venir	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les structures et dispositifs à financer ; Identifier et associer les financeurs potentiels ; Envisager la création d'un fonds de financement local aux échelles départementale et/ou régionale ; Financer dans une logique d'équité territoriale. 	Tous les arrondissements
Renforcer le maillage territorial et la coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et mobiliser les acteurs locaux ; Mettre en place une gouvernance départementale et un pilotage territorial ; Développer un réel réseau et communiquer à l'externe. 	Priorité 1 : Dunkerque, Valenciennes
Déployer un numérique plus responsable et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> Faire un état des lieux et mettre en réseau les acteurs ; Mettre en place une logistique et un process ; Mettre en réseau les prescripteurs ; Proposer une connexion solidaire. 	Priorité 1 : Dunkerque, Valenciennes
Affiner la compréhension des enjeux et mieux outiller les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Développer un observatoire pour mieux comprendre les enjeux des territoires ; Développer et essaimer les bonnes pratiques ; Identifier et diffuser les nouveaux enjeux du numérique dont IA. 	Priorité 1 : Douai, Avesnes-sur-Helpe

Mobilités solidaires

Enjeux identifiés	Pilote et Copilotes départemental/aux	Dimensions transversales et synergies
<ul style="list-style-type: none"> • Articuler les travaux du SDAASP avec ceux des COM et des PAMS • Développer l'information sur les mobilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Région Hauts-de-France • Département du Nord 	Toutes les thématiques du SDAASP
Objectifs prioritaires (OP) et effets attendus	Moyens et Ressources	Freins à lever
<p>OP : Diffuser l'information sur l'avancement des travaux menés dans le cadre des COM et PAMS et présenter les actions concrètes des 4 bassins de mobilité pour le territoire du Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès aux droits ; • Améliorer la lisibilité de l'information des différents dispositifs de mobilités ; • Créer des synergies entre les travaux du SDAASP et des COM et PAMS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prescripteurs de la mobilité à former ; • Sensibilisation des copilotes aux travaux menés par les Contrats Opérationnels de Mobilité (travail local), PAMS plan d'action de mobilité solidaire (travail plus large) et PAMS interbassin ; • Expérimentations de plateformes ressources (ou annuaires web) permettant, pour les usagers, d'accéder aux acteurs de mobilités ; • Réseau d'ambassadeurs du SDAASP pour diffuser l'information des travaux qui sont menés dans le cadre des PAMS (proposition d'identifier des ambassadeurs) Pilote départemental et pilote territorial. • Présentation ponctuelle (maximum une fois par an) en CoTech SDAASP de l'état d'avancement des travaux des COM et PAMS et éventuellement d'outils développés (annuaire des mobilités, outils de formation des prescripteurs de la mobilité). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'explications sur le lien PAMS/SDAASP ; • Manque de lisibilité/de coordination des dispositifs ; • Ne pas faire doublon entre les travaux menés au niveau des bassins de mobilités (COM et PAMS) et au niveau départemental (SDAASP). <p>(Pédagogie nécessaire pour indiquer pourquoi la mobilité sera traitée au niveau des bassins de mobilité)</p>
<p>OP : Assurer des retours de terrain des acteurs (du SDAASP) via un canal de remontée d'informations et d'alerte</p> <p>Faire remonter les effets du PAMS dans le SDAASP (CoTech et CoPil)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système aller-retour. Mise en avant d'un projet de territoire à reproduire sur d'autres territoires ; • Prescripteurs de mobilité (associations, EPCI, etc.) ; • Multiplicité d'acteurs sur lesquels prendre appui. 	

Hôtel du Département du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 Lille CEDEX
03 59 73 59 59
servicesaupublic@lenord.fr

